

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1533

27 mai 2016

### SOMMAIRE

Alesya S.à r.l. ....	73548	Luxtim Sàrl .....	73584
Andreas Management Services S.à r.l. ....	73548	Merck Re S.A. ....	73553
Asterion Wohnen S.à r.l. ....	73548	niuVitis-Estate S.à r.l. ....	73545
Brading Holding S.à r.l. ....	73545	oneOone Luxury S.à r.l. ....	73546
Cançal Lux S.à r.l. ....	73545	Pa.Fi. France .....	73583
Christane Holding .....	73551	RE Galaxy III S.à r.l. ....	73551
Cityhold Euro S.à r.l. ....	73552	Resolution Real Estate Fund IV Property S.à r.l. ....	73538
Cityhold Peak Participations S.à r.l. ....	73552	Seabra & Associés, S.C.I. ....	73540
Cityhold Peak S.à r.l. ....	73552	Senvion S.A. ....	73555
Cityhold Propco 10 S.à r.l. ....	73554	Senvion S.à r.l. ....	73555
Cityhold Propco 11 S.à r.l. ....	73554	Sigfrido S.A. ....	73542
Cityhold Propco 12 S.à r.l. ....	73554	S.M. S.A. ....	73540
Daisa S.à r.l. ....	73583	SOF-10 Starlight 36 GBP S.à.r.l. ....	73549
FAGE International S.A. ....	73546	SOF-10 Starlight 37 GBP S.à.r.l. ....	73542
Farnborough InvestCo Lux S.à r.l. ....	73549	SSCP Green Holdings S.C.A. ....	73544
Farnborough PropCo Lux S.à r.l. ....	73542	Tembec Luxembourg S.à.r.l. ....	73584
Global Managers Platform .....	73549	The G.W. S.à r.l. ....	73544
Günther Wirth GW (Luxembourg) S.A. ....	73546	Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l. ..	73580
Hairstudio Godart Gilbert, s.à r.l. ....	73555	Xtreme Drilling and Coil Services Luxem- bourg S.A. ....	73545
Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	73553		
JBS Brandenburg Finance S.à r.l. ....	73546		

**Resolution Real Estate Fund IV Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 19.500.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 170.480.

In the year two thousand sixteen, on the twenty-fourth of February.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Resolution IV Holdings S.à r.l., having its registered office in L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II,

Here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of RESOLUTION REAL ESTATE FUND IV PROPERTY S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 25 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2170 of August 31, 2012 and amended for the last time on the 14<sup>th</sup> of April 2014 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1727 of 03<sup>rd</sup> of July 2014.

- that the sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the subscribed capital by FIVE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (5,250,000.- EUR) to bring it from its present amount of FOURTEEN MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (14,250,000.- EUR) to NINETEEN MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (19,500,000.- EUR) by the issuance of 42,000 (forty-two thousand) additional shares with a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

It is resolved to state and accept the subscription of all the 42,000 (forty-two thousand) new shares by the sole partner, Resolution IV Holdings S.à r.l. and to accept the full payment of all the new shares by conversion of part of a receivable held by Resolution IV Holdings S.à r.l. against the company, i.e. FIVE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (5,250,000 EUR).

The value of the Receivable has been certified to the undersigned notary by a balance sheet of the Company as per 31 January 2016 and by way of a certificate issued by the management of the Company dated 17 February 2016.

The said balance sheet and the Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Second resolution*

The sole partner decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The capital is set at NINETEEN MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (19,500,000.- EUR) divided into 156,000 (one hundred and fifty-six thousand) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each."

*Third resolution*

The sole partner decides to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and to authorize any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 3,600.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.  
The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Résolution IV Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, ici représentée par Annick Braquet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société RESOLUTION REAL ESTATE FUND IV PROPERTY S.à r.l., (la «Société») société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2170 du 31 août 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 14 avril 2014 par acte tenu devant le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1727 du 03 juillet 2014.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de CINQ MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (5.250.000.- EUR) afin de porter le capital de son montant actuel de QUATORZE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (14.250.000.- EUR) à DIX-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (19.500.000.- EUR) par l'émission de quarante-deux mille (42.000) parts sociales nouvelles de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Il est décidé d'acter et d'accepter la souscription des 42.000 (quarante-deux mille) parts sociales nouvelles par l'associé unique, Resolution IV Holdings S.à r.l. et d'accepter la libération intégrale de toutes les nouvelles parts sociales par conversion d'une partie de la créance que Resolution IV Holdings S.à r.l. détient envers la Société c'est-à-dire CINQ MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (5.250.000.- EUR).

La valeur de la créance a été certifiée au notaire par un bilan de la Société arrêté au 31 janvier 2016 ainsi que par le biais d'un certificat émis par la gérance de la Société daté du 17 février 2016.

Le bilan ci-dessus mentionné et le Certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins d'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de DIX-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (19.500.000.- EUR) représenté par cent cinquante-six (156.000) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autoriser tout gérant de la Société agissant chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 3.600.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 février 2016. Relation: 1LAC/2016/6568. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).  
*Le Receveur* (signé) P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016078907/113.

(160044576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

**S.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 133.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 février 2016.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2016078921/11.

(160044222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

**Seabra & Associés, S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 6, rue Auguste Dutreux.

R.C.S. Luxembourg E 5.864.

---

STATUTS

L'an deux mille seize, le sept mars

a) Monsieur Mauro Cristiano SEABRA DE ALMEIDA, médecin-dentiste, né à Espinho, Mortagua (Portugal), le 22 juin 1986, demeurant à L-1899 Kockelscheuer, 6, rue Auguste Dutreux;

b) Monsieur Humberto Jorge SEABRA DE ALMEIDA, médecin-dentiste, né le Espinho, Mortagua (Portugal), le 22 juin 1986, demeurant à L-8053 Bertrange, 78, rue des Champs.

ont décidé d'arrêter, par acte sous seing privé, les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société civile régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

**Art. 3.** La dénomination de la société est «Seabra & Associés, S.C.I.»

**Art. 4.** Le siège social est établi à Kockelscheuer.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq mille euros (5.000,- EUR), divisé en mille (1.000) parts de cinq euros (5 EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué à.

a) Monsieur Mauro Cristiano SEABRA DE ALMEIDA, médecin-dentiste, né à Espinho, Mortagua (Portugal), le 22 juin 1986, demeurant à L-1899 Kockelscheuer, 6, rue Auguste Dutreux, cinq cent parts sociales. 500

b) Monsieur Humberto Jorge SEABRA DE ALMEIDA, médecin-dentiste, né le Espinho, Mortagua (Portugal), le 22 juin 1986, demeurant à L-8053 Bertrange, 78, rue des Champs, cinq cent parts sociales. 500

Total. mille parts sociales. 1.000

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande d'un gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital social pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propiété par un associé dénommé "nu-propiétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque part sont déterminés comme suit.

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales et extraordinaires;
- droit aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles parts en cas d'augmentation du capital social.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés pour chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 9.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 11.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que pour les actes de dispositions.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 14.** La société peut contracter des dettes et pourra les matérialiser sous formes d'obligations ou sous toutes autres formes de son choix. Les obligations pourront être émises au porteur ou sous formes nominatives au choix de leurs détenteurs.

Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

**Art. 15.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées avec une majorité de 75% des voix.

**Art. 16.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et, à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes.

- 1.- Est nommé aux fonctions de gérants.

a) Monsieur Mauro Cristiano SEABRA DE ALMEIDA, médecin-dentiste, né à Espinho, Mortagua (Portugal), le 22 juin 1986, demeurant à L-1899 Kockelscheuer, 6, rue Auguste Dutreux.

b) Monsieur Humberto Jorge SEABRA DE ALMEIDA, médecin-dentiste, né le Espinho, Mortagua (Portugal), le 22 juin 1986, demeurant à L-8053 Bertrange, 78, rue des Champs.

2.- Le siège social est établi à L-1899 Kockelscheuer, 6, rue Auguste Dutreux.

Fait en trois exemplaires, le 7 mars 2016, à Kockelscheuer. Monsieur Mauro Cristiano SEABRA DE ALMEIDA /  
Monsieur Humberto Jorge SEABRA DE ALMEIDA.

Référence de publication: 2016078924/98.

(160044506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

**Sigfrido S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2016.

Référence de publication: 2016078933/10.

(160044750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

**Farnborough PropCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SOF-10 Starlight 37 GBP S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.226.

In the year two thousand sixteen, on the third day of the month of March.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Eden Investment 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 201.029,

here represented by Ben Broucher, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 3, 2016.

The proxy signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of “SOF-10 Starlight 37 GBP S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 197.226, incorporated by deed enacted by Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on May 27, 2015 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 28, 2015 under number 1883. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following.

*Agenda*

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into “Farnborough PropCo Lux S.à r.l.”.
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions.

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from “SOF-10 Starlight 37 GBP S.à r.l.” into “Farnborough PropCo Lux S.à r.l.”.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows.

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Farnborough PropCo Lux S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille seize, le troisième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu.

1. Eden Investment 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 201.029,

ici représentée par Ben Broucher, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 3 mars 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée «SOF-10 Starlight 37 GBP S.à r.l.» ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 197 226, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 27 mai 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 Juillet 2015 sous le numéro 1883. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant.

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «Farnborough PropCo Lux S.à r.l.».
2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «SOF-10 Starlight 37 GBP S.à r.l.» en «Farnborough PropCo Lux S.à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante.

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Farnborough PropCo Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé. B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 mars 2016. Relation. 1LAC/2016/7499. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016078976/99.

(160044634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

**SSCP Green Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 202.373.

Les statuts coordonnés au 23 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2016078982/11.

(160044969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

**The G.W. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.791.

*Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 Octobre 2015*

L'assemblée générale ouverte sous la présidence des associés ci-après présents munis de leurs parts sociales respectives:

*Associés présents:*

- Mr. Van TRAM - Gérant technique né à SaiGon le 05 Septembre 1963, propriétaire de 462 parts sociales
- Mr. Jeff CHANG - Gérant administratif né à MonCai le 12 Avril 1945, propriétaire de 470 parts sociales
- Mme Thi Anh Tuyet TRAM - Gérante administrative née à PhuLong le 21 Juin 1954, propriétaire de 746 parts sociales
- Mr. Quoc Uyen HO - Associé né à LongXuyen le 28 Septembre 1957, propriétaire de 240 parts sociales
- Mme. Yen My TRAM - Gérante née a VinhChau le 25 Mars 1960, propriétaire de 462 parts sociales

L'assemblée étant dûment constituée, elle peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

AGREMENT A LA CESSION DES PARTS SOCIALES DETENUES PAR MME. THI ANH TUYET TRAM A MME. PHUONG LAN TRAM

*Résolution*

Après avoir constaté que l'AG extraordinaire à laquelle ils ont été dûment convoqués était régulièrement constituée, les associés présents ont à l'unanimité des voix, pris des résolutions suivantes:

Les associés donnent leur agrément à la cession par Mme THI ANH TUYET TRAM des 254 parts sociales de THE G.W. SARL, qu'elle détient à MME. TRAM Phuong Lan, qui a notifié sa volonté de devenir associée par lettre en date du 28 Septembre 2015, jointes aux présentes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et passé à Diekirch en cinq exemplaires, le 28 Octobre 2015.

THE G.W S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2016079013/29.

(160045016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

**Brading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.000,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.  
R.C.S. Luxembourg B 138.292.

Suite aux résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 7 mars 2016:

L'adresse du siège de la Société a été modifiée et est devenue 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg au lieu de 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brading Holding S.à r.l.  
Domenico Latronico  
*Gérant B*

Référence de publication: 2016079952/15.

(160046670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

---

**Cancal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 203.692.

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales daté du 23 février 2016, vingt-cinq (25) parts sociales de la Société ont été transférées par SANCTOUR HOLDINGS, S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.734, à IMMOPROM EUROPE, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de la Belgique, ayant son siège social à Avenue de Tervueren 252-254 bte 1, 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Belgique et enregistrée à la Banque-carrefour des Entreprises sous le numéro 0829.863.011 et dont le capital social s'élève à EUR 18.600,00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079986/16.

(160046255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

---

**Xtreme Drilling and Coil Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 121.024.

Veillez prendre note du changement d'adresse de Monsieur Dennis Bosje:

3, Rue Boxepull  
L- 8447 Steinfort

Luxembourg, le 22 février 2016.

*Pour Xtreme Drilling and Coil Services Luxembourg S.A.*

Référence de publication: 2016081707/12.

(160047928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2016.

---

**niu Vitis-Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 22, Schaffmill.  
R.C.S. Luxembourg B 175.028.

*Cession de parts*

*Rectificatif L160046411 du 16/03/2016*

BinB sàrl (vendeur), avec siège social à L-6858 Münschecker 5 op de Beschelt cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à

M Sven Pilarsky, né le 17.07.1970 à Luxembourg (acheteur), demeurant 28 Noutemerstrooss L-8557 Petit-Nobressart la pleine propriété de 30 (TRENTÉ) parts sociales, à lui appartenant dans la société

niuVitis-estate sarl, le siège social est 22 Schaffmill, L-6778 Grevenmacher inscrit au RCSL sous le numéro B 175028  
Fait à Grevenmacher, le 16.03.2016.

Référence de publication: 2016081739/16.

(160048713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**oneOone Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.789.

---

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 16 mars 2016*

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg avec effet en date du 16 mars 2016.

- de nommer Monsieur Federico Pratesi demeurant Via Camaldole e Lippi, n° 12, I-51100 Pistoia, Italie, aux fonctions de gérant de la Société, avec effet en date du 16 mars 2016, pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016081740/15.

(160048503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**JBS Brandenburg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 202.351.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016078696/13.

(160044474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

**FAGE International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 171.651.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016078578/13.

(160044477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

**Günther Wirth GW (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 173.435.

---

Im Jahre zweitausendsechzehn, am sechszwanzigsten Februar,

vor dem unterzeichnenden Notar Marc LOESCH mit Amtswohnsitz in Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg), sind anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung) erschienen,

die Aktionäre der Günther Wirth GW (Luxembourg) S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) mit Gesellschaftssitz in L-8232 Mamer, 101, route de Holzem und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 173.435 (die

Gesellschaft), in deren Eigenschaft als Eigentümer von zwei Millionen dreihunderttausend (2.300.000) Aktien ohne Nominalwert, eingeteilt in eine Million einhundertfünfzigtausend (1.150.000) Aktien der Kategorie A und eine Million einhundertfünfzigtausend (1.150.000) Aktien der Kategorie B.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 21. November 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3082, vom 24. Dezember 2012. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Marc LOESCH am 27. Februar 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1459, vom 10. Juni 2015.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Dr. Gerhard Kerckhoff, Head of Legal Department Ceratizit Group, mit beruflicher Anschrift in L-8232 Mamer (Grossherzogtum Luxemburg), 101, rue de Holzem,

welcher Frau Karola Böhm, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Bad-Mondorf (Grossherzogtum Luxemburg), zum Schriftführer bestellt.

Die Generalversammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Karola Böhm, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Bad-Mondorf (Grossherzogtum Luxemburg) (der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden das Büro der Generalversammlung).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung um 11.30 Uhr als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Erschienenen folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die gesamten zwei Millionen dreihunderttausend (2.300.000) Aktien ohne Nominalwert bei gegenwärtiger Generalversammlung rechtsgültig vertreten sind; demzufolge ist die Generalversammlung gemäß Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften regelmäßig zusammengesetzt und kann gültig über die Punkte 1 bis 2 der Tagesordnung beschließen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von den Mitgliedern des Büros und dem Notar unterzeichnet, und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Ebenso bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden, die ordnungsgemäß durch das Büro und den Notar „ne varietur“ paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

II. Die Generalversammlung stellt fest, dass die Tagesordnung der Generalversammlung folgende Punkte zum Gegenstand hat:

#### *Tagesordnung*

1. Verzicht auf Einberufungsformalitäten;
2. Abänderung des gesamten dreizehnten Artikels der Satzung der Gesellschaft aufgrund des vorstehenden Beschlusses mit folgendem Wortlaut:

" **Art. 13. Vertretung der Gesellschaft.** Die Gesellschaft ist rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von vier (4) Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Unterschrift einer oder mehrerer Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung betraut sind (administrateur délégué)."

III. Sodann trifft die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

In Anbetracht der Tatsache, dass die Aktionäre rechtmäßig vertreten sind, beschließt die Generalversammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Aktionäre betrachten sich als rechtmäßig geladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung der Aktionäre beschliesst, den gesamten dreizehnten Artikel der Satzung der Gesellschaft aufgrund des vorstehenden Beschlusses abzuändern mit folgendem Wortlaut:

„ **Art. 13. Vertretung der Gesellschaft.** Die Gesellschaft ist rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von vier (4) Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Unterschrift einer oder mehrerer Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung betraut sind (administrateur délégué).“

Nachdem die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst der Präsident die Sitzung um 11.45 Uhr.

#### *Gebühren*

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit eintausend Euro (EUR 1.000.-) bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll Aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, haben dieselben, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit demselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Kerckhoff, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 3 mars 2016. GAC/2016/1664. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 mars 2016.

Référence de publication: 2016078615/72.

(160044704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

---

**Asterion Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 204.472.

—  
EXTRAIT

Lors du transfert des actions en date du 10 mars 2016, Asterion Holding S.à r.l. a transféré 2000 actions nominatives à la société Asterion GLW GmbH.

Dès lors, Asterion Holding S.à r.l. possède 10.500 actions nominatives et Asterion GLW GmbH possède 2.000 actions nominatives, ce qui représente tout le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016081760/16.

(160048148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Andreas Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 179.712.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 21 mars 2016 de l'acceptation de démissions de Mssrs SCHREUDERS Bas, ROTTEVEEL Joseph et de celle de Mr KLEINROUWELER Marcel avec effet immédiat:

En lieu et place, l'Assemblée ratifie la nomination de Madame DUONG My Anh, demeurant professionnellement à 23, Grand-Rue. L-4393 Pontpierre en tant que gérant unique avec effet immédiat

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 mars 2016.

Référence de publication: 2016081781/15.

(160048947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Alesya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 4, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 140.197.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société ALESYA S.A.R.L. en date du 18 mars 2016 à 15h00*

L'Assemblée dûment constituée et représentée a pris la décision suivante:

1. Démission en qualité de gérant en date du 18/03/2016 de Hervé LEMARQUIS, demeurant à L-2230 Luxembourg; 54 rue Fort Neipperg.

Luxembourg, le 18 mars 2016.

Pour extrait sincère et conforme

ALESYA SARL

Représenté par Volha ANDREYEVA

*Gérante*

Référence de publication: 2016081747/17.

(160048396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Global Managers Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 155.885.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission de Monsieur Christophe Lentschat, de son poste d'Administrateur du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a effet du 15 septembre 2015.

Le Conseil d'Administration a décidé, par la signature d'une résolution circulaire datée du 8 février 2016, de coopter Monsieur Charles Vallée, avec adresse professionnelle 42, Grand-Rue, L-6630 Wasserbillig, en qualité d'Administrateur du Fonds, en remplacement de Monsieur Christophe Lentschat, avec effet immédiat, et ce, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

*Pour Global Managers Platform*

Référence de publication: 2016080135/16.

(160046438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

**Farnborough InvestCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SOF-10 Starlight 36 GBP S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 197.225.

—  
In the year two thousand sixteen, on the third day of the month of March.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared.

1. Eden Investment 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 201.030,

here represented by Ben Broucher, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 3, 2016.

The proxy signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of “SOF-10 Starlight 36 GBP S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 197.225, incorporated by deed enacted by Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on May 27, 2015 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 25, 2015 under number 1864. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following.

*Agenda*

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into “Farnborough InvestCo Lux S.à r.l.”.
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions.

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from “SOF-10 Starlight 36 GBP S.à r.l.” into “Farnborough InvestCo Lux S.à r.l.”.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows.

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Farnborough InvestCo Lux S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).”

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, they signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le troisième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu.

1. Eden Investment 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 201.030,

ici représentée par Ben Brouscher, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 3 mars 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée «SOF-10 Starlight 36 GBP S.à r.l.» ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 197 225, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 27 mai 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 25 Juillet 2015 sous le numéro 1864. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant.

### *Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «Farnborough InvestCo Lux S.à r.l.».
2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes.

### *Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «SOF-10 Starlight 36 GBP S.à r.l.» en «Farnborough InvestCo Lux S.à r.l.».

### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante.

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Farnborough InvestCo Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé. B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 04 mars 2016. Relation. 1LAC/2016/7498. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016078975/99.

(160044630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

**RE Galaxy III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.612.750,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.037.

—  
EXTRAIT

En date du 31 décembre 2015, les parts sociales suivantes détenues dans RE Galaxy III S.à r.l. ont été cédées à Orion Capital Managers LP., un limited partnership ayant son siège social à 1000 N West Street, Suite 1200, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique :

- un million (1,000,000) de parts sociales détenues par Monsieur Olivier de Nervaux, de nationalité française, résidant 42 boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris, France
- un million (1,000,000) de parts sociales détenues par Monsieur Marc Angelier, de nationalité française, résidant 23 boulevard Victor Hugo, 78300 Poissy, France
- un million (1,000,000) de parts sociales détenues par Monsieur Rami Badr, de nationalité libanaise, résidant 8 rue Pernelle, 75004 Paris, France
- un million (1,000,000) de parts sociales détenues par Monsieur David Salkin, de nationalité américaine, résidant 166, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France
- un million (1,000,000) de parts sociales détenues par la société Square Investments PTE Ltd, ayant son siège social à 50 Raffles Place, Singapour Land Tower, #15-05/06, 048623 Singapour
- cinq cents mille (500,000) parts sociales détenues par Madame Laurence Malleret, de nationalité française, résidant 30, rue du Dôme, 92100 Boulogne, France
- cinq cents mille (500,000) parts sociales détenues par Madame Christine Gontard, de nationalité française, résidant 22 Rue de Chateaudun, 75009 Paris, France
- cinq cents mille (500,000) parts sociales détenues par Madame Caroline Torno-Guyot, de nationalité française, résidant 11 rue de l'Eglise, 78790 Courgent, France
- cinq cents mille (500,000) parts sociales détenues par Monsieur Gauthier Renaud, de nationalité française, résidant 154 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France
- cinq cents mille (500,000) parts sociales détenues par Monsieur Corrado Trabacchi, de nationalité italienne, résidant via Piero della Francesca, 20154 Milan, Italie

Suite à ces cessions, Orion Capital Managers LP. détient douze millions (12,000,000) de parts sociales dans RE Galaxy III S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RE Galaxy III S.à r.l.*

Référence de publication: 2016078893/36.

(160044229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

**Christane Holding, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 178.904.

HRT FIDALUX S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société CHRISTANE HOLDING, une Société Anonyme ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 178.904 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 10 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082579/12.

(160049008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

**Cityhold Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 9.486.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 172.171.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé, par voie de résolutions écrites, adoptées le 21 mars 2016, d'accepter les démissions des personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016:

- Johan Kuylenstierna;
- Cliff Langford;
- Elisabeth Skog;
- Lisa Flodin.

Les associés de la Société ont également décidé de nommer

- Jasper Gilbey, résidant professionnellement au 201 Bishopsgate, Londres, EC2M 3BN, Royaume-Uni
  - Kike-Oramba Kembu, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
  - Dominic Bursucano, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
- en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cityhold Euro S.à r.l.*

Référence de publication: 2016082583/22.

(160049371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

---

**Cityhold Peak Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 270.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 169.549.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, par voie de résolutions écrites, adoptées le 21 mars 2016, d'accepter les démissions des personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016:

- Johan Kuylenstierna,
- Cliff Langford,
- Elisabeth Skog,
- Lisa Flodin,
- Robert Viksten.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer

- Sinead Browne, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
  - John Sutherland, résidant professionnellement au 2, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
  - Kike-Oramba Kembu, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
- en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cityhold Peak Participations S.à r.l.*

Référence de publication: 2016082585/23.

(160049317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

---

**Cityhold Peak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 4.770.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 169.574.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, par voie de résolutions écrites, adoptées le 21 mars 2016, d'accepter les démissions des personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016:

- Johan Kuylenstierna,
- Cliff Langford,
- Elisabeth Skog,
- Lisa Flodin,
- Robert Viksten.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer

- Timothy Horrocks, résidant professionnellement au Bockenheimer Landstr. 24, D-60323 Francfort
  - Tamas Benyi, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
  - Dominic Bursucano, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
- en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016 et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cityhold Peak S.à r.l.*

Référence de publication: 2016082586/23.

(160049316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

---

**Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.414.957,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.338.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 17 mars 2016*

En vertu du contrat de cession de parts, daté du 17 mars 2016, Intertrust Group B.V., a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 7,414,957 parts sociales d'une valeur d'EUR 1 chacune, à la société: Intertrust Topholding (Luxembourg) S.à r.l., une société constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B173.039.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016082044/17.

(160048156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Merck Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 104.430.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 16. März 2016*

zu 5) Die Versammlung verlängert die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrates bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung im März 2017.

Zu 6) Die Versammlung verlängert das Mandat des externen Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft und ernennt die Gesellschaft KPMG Luxembourg 39, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg erneut bis zur Abhaltung der ordentlichen Hauptversammlung im März 2017.

*Für die Gesellschaft Merck Re S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016082176/15.

(160048153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Cityhold Propco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.512.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 182.901.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, par voie de résolutions écrites, adoptées le 21 mars 2016, d'accepter les démissions des personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016:

- Johan Kuylenstierna,
- Cliff Langford,
- Elisabeth Skog,
- Lisa Flodin,
- Robert Viksten.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer

- Beatrice Freiburger, résidant professionnellement au 201 Bishopsgate, Londres, EC2M 3BN, Royaume-Uni
  - Sinead Browne, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
  - Kike-Oramba Kombi, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
- en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cityhold PropCo 10 S.à r.l.*

Référence de publication: 2016082587/23.

(160049677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

---

**Cityhold Propco 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 191.152.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, par voie de résolutions écrites, adoptées le 21 mars 2016, d'accepter les démissions des personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016:

- Johan Kuylenstierna,
- Robert Viksten,
- Elisabeth Skog, et
- Lisa Flodin.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer Kike-Oramba Kombi, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 21 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Cityhold PropCo 11 S.à r.l.*

Référence de publication: 2016082588/20.

(160049373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

---

**Cityhold Propco 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 191.149.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, par voie de résolutions écrites, adoptées le 21 mars 2016, d'accepter les démissions des personnes suivantes en tant que gérants de la Société, avec effet au 21 mars 2016:

- Johan Kuylenstierna,

- Robert Viksten,
- Elisabeth Skog,
- Lisa Flodin.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer Kike-Oramba Kembi, résidant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 21 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Cityhold PropCo 12 S.à r.l.*

Référence de publication: 2016082589/20.

(160049121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

---

**Hairstudio Godart Gilbert, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3863 Schiffflange, 1B, Cité Op Hudelen.

R.C.S. Luxembourg B 110.457.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 18 mars 2016 que le siège social de la Société a été transféré de L-3850 Schiffflange, 17-19 avenue de la Libération à L-3863 Schiffflange, 1B Cité op Hudelen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016082023/13.

(160048764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

---

**Senvion S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Senvion S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 78.125,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.599.

—  
In the year two thousand and sixteen, on the third day of March.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160.175, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

2. CCP III Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.329, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

3. Rapid Management, L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands registered with the Registrar of Limited Partnerships under number 81277, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and represented by its general partner, CCP II Cayman GP Ltd,

4. Rapid Partners, L.P., a limited partnership formed under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships (MC-81823), having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and represented by its general partner, Rapid GP Limited,

here all represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of four proxies under private seal given on 26<sup>th</sup>, 27<sup>th</sup> and 29<sup>th</sup> of February 2016.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of Senvion S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of

seventy-eight thousand one hundred twenty-five euro (EUR 78,125.-), having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 186.599, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Luxembourg, on 4 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 3 July 2014 under number 1719 and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 5 February 2016, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 23 February 2016 under number 519 (hereinafter the "Company").

The appearing parties representing the entire share capital of the Company declare, having waived any notice requirement, that the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Approval of the conversion of the six (6) classes of ordinary shares and four (4) classes of preferred shares into one single class of ordinary shares;

2. Acknowledgment of the resignation of (i) Ms. Kimberly Terjanian and Ms. Lai May Lee, as class A managers, and (ii) Mr. Keith Greally, Ms. Anita Lyse and Mr. Ian Boyland as class B managers of the Company and decision to grant discharge to all the members of the board of managers for the exercise of their mandates for the period until the date of this extraordinary general meeting of the shareholders;

3. Decision to change the legal form of the Company and to transform it from a société à responsabilité limitée into a société anonyme;

4. Decision to change the denomination of the Company from "Senvion S.à r.l." to "Senvion S.A.";

5. Decision to amend the corporate purpose of the company as follows: "The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests. The Company may (i) support and render management and consulting services and any other form of services to companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member, (ii) provide loans and financing in any other kind or form in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member and (iii) grant guarantees or security in any other kind or form, in order to secure its obligations and the obligations of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member. The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any another movable or immovable assets in any kind or form. The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

6. Decision to create an authorized share capital of nine hundred seventy-five thousand euro (EUR 975,000.-), consisting of ninety-seven million five hundred thousand (97,500,000) shares with a par value of zero euro and one cent (EUR 0.01) each without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued;

7. Appointment of the members of the supervisory board and determination of the duration of their mandate;

8. Determination of the remuneration of the members of the supervisory board;

9. Authorisation to the management board to redeem the shares of the Company;

10. Decision to fully restate the articles of association of the Company in order to (i) implement the new legal form of the Company and (ii) to reflect a certain number of provisions required in the context of the listing of the Company's shares; and

11. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders unanimously resolves to convert the six (6) classes of ordinary shares of the Company and the four (4) classes of preference shares of the Company into one single class of ordinary shares, and the conversion shall be operated as follows:

1. CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., aforementioned, who is currently holding:

- seven hundred forty-one thousand seven hundred twenty-nine (741,729) class A ordinary shares;
- seven hundred forty-one thousand seven hundred twenty-nine (741,729) class B ordinary shares;
- seven hundred forty-one thousand seven hundred twenty-nine (741,729) class C ordinary shares;
- seven hundred forty-one thousand seven hundred twenty-nine (741,729) class D ordinary shares;
- seven hundred forty-one thousand seven hundred twenty- nine (741,729) class E ordinary shares; and
- seven hundred forty-one thousand seven hundred twenty- eight (741,728) class F ordinary shares;

(the "CCP II Shares"), shall be allocated four million four hundred and fifty-two thousand four hundred and sixty-nine (4,452,469) ordinary shares with a nominal value of zero euro and one cent (EUR 0.01) euro each of the Company;

2. CCP III Acquisition Luxco S.à r.l., aforementioned, who is currently holding:

- two hundred fifty-one thousand one hundred fifty-nine (251,159) class A ordinary shares;
- two hundred fifty-one thousand one hundred fifty-nine (251,159) class B ordinary shares;
- two hundred fifty-one thousand one hundred fifty-nine (251,159) class C ordinary shares;
- two hundred fifty-one thousand one hundred fifty-nine (251,159) class D ordinary shares;
- two hundred fifty-one thousand one hundred fifty-nine (251,159) class E ordinary shares; and
- two hundred fifty-one thousand one hundred fifty-seven (251,157) class F ordinary shares;

(the “CCP III Shares”), shall be allocated one million five hundred and seven thousand six hundred and sixty-two (1,507,662) ordinary shares with a nominal value of zero euro and one cent (EUR 0.01) each of the Company;

3. Rapid Partners, L.P., aforementioned, who is currently holding:

- two hundred fifty-seven thousand one hundred twelve (257,112) class A ordinary shares;
- two hundred fifty-seven thousand one hundred twelve (257,112) class B ordinary shares;
- two hundred fifty-seven thousand one hundred twelve (257,112) class C ordinary shares;
- two hundred fifty-seven thousand one hundred twelve (257,112) class D ordinary shares;
- two hundred fifty-seven thousand one hundred twelve (257,112) class E ordinary shares; and
- two hundred fifty-seven thousand one hundred fifteen (257,115) class F ordinary shares;

(the “Rapid Partners Shares”), shall be allocated one million five hundred and forty-three thousand four hundred and two (1,543,402) ordinary shares with a nominal value of zero euro and one cent (EUR 0.01) each of the Company;

4. Rapid Management, L.P., aforementioned, who is currently holding:

- seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class A preference shares;
- seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class B preference shares;
- seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class C preference shares; and
- seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class D preference shares;

(the “Rapid Management Shares”), shall be allocated three hundred and eight thousand nine hundred and sixty-seven (308,967) ordinary shares with a nominal value of zero euro and one cent (EUR 0.01) each of the Company.

After conversion, the share capital of the Company shall be seventy-eight thousand one hundred twenty-five euro (EUR 78,125.-) represented by seven million eight hundred twelve thousand five hundred (7,812,500) shares with a nominal value of zero euro and one cent (EUR 0.01) each.

#### *Second resolution*

The general meeting of the shareholders (i) unanimously acknowledges the resignations of (a) Ms. Kimberly Terjanian and Ms. Lai May Lee, as class A managers, and (b) Mr. Keith Greally, Ms. Anita Lyse and Mr. Ian Boyland as class B managers of the Company, and (ii) unanimously decides to grant full discharge to the current members of the board of managers for the exercise of their mandates for the period until the date of this extraordinary general meeting of the shareholders.

#### *Third resolution*

The general meeting of the shareholders unanimously decides to change the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme with effect as from this day having a share capital of seventy-eight thousand one hundred twenty-five euro (EUR 78,125.-) represented by seven million eight hundred twelve thousand five hundred (7,812,500) shares with a nominal value of zero euro and one cent (EUR 0.01) each.

The general meeting of the shareholders resolves to set up a two-tier structure managed by a management board and a supervisory board.

This transformation does not have as a consequence the creation of a new legal personality and it is always the same company which will continue to exist under the same legal personality, but in another form, between the (future) holder(s) of the shares created in replacement of the shares of the société à responsabilité limitée actually transformed.

The general meeting of the shareholders acknowledges that in accordance with articles 26-1 and 31-1 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”), as amended, a report of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), Ernst & Young S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 047.771, having its registered office at 35E, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the “Independent Auditor”), on the value of the Company has been established on 3 March 2016.

The conclusion of the report by the Independent Auditor is the following:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of Senvion S.à r.l. as at 31 December 2015, does not correspond at least to the share capital of EUR 78.125 of the “Société Anonyme”.”

A copy of the report, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall be annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Finally, the annual general meeting of shareholders approved the annual accounts of the year ended 31 December 2015 on 17 February 2016. The general meeting of shareholders acknowledges that article 9.2 of the articles of association of the Company pursuant to which the annual accounts shall be approved by the annual general meeting of the shareholders on the last Wednesday of the month of May of each year will only apply for the annual accounts of the year ended 31 December 2016 and the following years.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of the shareholders unanimously decides to change the denomination of the Company from “Senvion S.à r.l.” to “Senvion S.A.”.

#### *Fifth resolution*

The general meeting of the shareholders unanimously decides to amend the corporate purpose of the Company in order to allow, among other items, for the public issue of bonds. The revised wording of the purpose of the Company is covered in the amended and restated articles of association of the Company as set out in the last resolution of this general meeting.

#### *Sixth resolution*

The general meeting of the shareholders unanimously decides to create an authorized share capital and to set such authorized share capital, excluding the issued share capital, at nine hundred seventy-five thousand euro (EUR 975,000.-), consisting of ninety-seven million five hundred thousand (97,500,000) shares of any existing or newly created classes with a par value of zero euro and one cent (EUR 0.01) each and to authorize the management board, with the prior consent of the supervisory board, as the case may be, during the period of five (5) years from the date of the publication of these resolutions in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to issue shares of any existing or newly created classes, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorized share capital, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

#### *Seventh resolution*

The general meeting of the shareholders unanimously decides to appoint the following persons as member of the supervisory board of the Company:

1. Mr. Stefan Kowski, Managing Director of Centerbridge Partners Europe LLP, born in Austria on 16 February 1979, professionally residing at Centerbridge Partners Europe LLP, 10 New Burlington Street, W1S 3BE London, Great Britain;
2. Mr. Todd Morgan, Managing Director of Centerbridge Partners Europe LLP, born in the USA on 6 August 1965, professionally residing at Centerbridge Partners Europe LLP, 10 New Burlington Street, W1S 3BE London, Great Britain;
3. Mr. Steven Silver, Senior Managing Director of Centerbridge Partners, L.P., born in the USA on 7 July 1968, professionally residing at Centerbridge Partners, L.P., 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10152, USA;
4. Mr. Amol Jain, Investment Professional, born in India on 16 December 1972, professionally residing at Arpwood Partners, 101 Sakhar Bhavan, Nariman Point, Mumbai 400 021, India;
5. Mr. Matthias Schubert, Owner and Managing Director of Wyncon GmbH, born in Germany on 26 January 1960, professionally residing at Wyncon GmbH, Isestrasse 119, 20149 Hamburg, Germany; and
6. Prof. Dr. Martin Skiba, Independent Industry Adviser, born in Germany on 29 April 1964, professionally residing at Krischan-Kreibohm-Weg 25, 22399 Hamburg, Germany;

for a period starting from the date of the present extraordinary general meeting of the shareholders until the annual general meeting approving the annual accounts of 2021.

#### *Eighth resolution*

The general meeting of shareholders unanimously resolves that the compensation of the members of the supervisory board shall be determined by the general meeting of shareholders in accordance with the terms of the articles of association. The general meeting shall for once determine the scope of the compensation payable to each member of the supervisory board and such compensation shall not be voted upon individually for each member of the supervisory board.

The general meeting of shareholders unanimously resolves that each member of the supervisory board shall receive a fixed remuneration in the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) for every full business year of its membership in the supervisory board.

The general meeting of shareholders decides that the chairman of the supervisory board's remuneration amounts to one point eight (1.8) times the amount, and the deputy chairman of the Supervisory Board's remuneration amounts to one point five (1.5) times the amount.

Finally, the general meeting of shareholders resolves that the members of the supervisory board are entitled to reimbursement of their reasonable expenses (including, but not limited to, travel, board and lodging and telecommunication expenses) and of any value added tax accrued on remuneration and expenses upon invoicing and evidence.

### *Ninth resolution*

The general meeting of shareholders unanimously decides not to resolve on this item of the agenda and to resolve on the authorisation to the management board to redeem the shares of the Company at the next general meeting of the shareholders.

### *Tenth resolution*

As a consequence of the previous resolutions, the general meeting of shareholders unanimously decides to fully restate the articles of association of the Company in order to (i) implement the new legal form of the Company and (ii) to reflect a certain number of provisions required in the context of the listing of the Company's shares which shall henceforth read as follows:

#### **“A. Name - Legal form - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name and legal form.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name Senvion S.A. (the “Company”) which shall be governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association, as amended (these “Articles”).

#### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

2.2 The Company may (i) support and render management and consulting services and any other form of services to companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member, (ii) provide loans and financing in any other kind or form in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member and (iii) grant guarantees or security in any other kind or form, in order to secure its obligations and the obligations of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

2.3 The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any another movable or immovable assets in any kind or form.

2.4 The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

2.5 In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the “General Meeting”) adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the management board of the Company. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the management board.

4.4 In the event that the management board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

#### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at seventy-eight thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 78,125.-), represented by seven million eight hundred and twelve thousand five hundred (7,812,500) shares with a nominal value of zero euro and one cent (EUR 0.01) each which are fully paid up.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The management board shall determine the period of time during which such preferential sub-

scription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the opening of the subscription period which shall be announced in a notice setting such subscription period which shall be published in the *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations* (the “*Mémorial*”) and two newspapers published in Luxembourg. The General Meeting may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholders in the manner required for an amendment of these Articles. Furthermore, the management board may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholders in accordance with article 6 hereof.

5.4 The General Meeting is authorized to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limits prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "share premium" account in accordance with Luxembourg law.

#### **Art. 6. Authorised capital.**

6.1 The Company's authorised capital, excluding the issued share capital, is set at nine hundred seventy-five thousand euro (EUR 975,000.-), consisting of ninety-seven million five hundred thousand (97,500,000) shares with a nominal value of zero euro and one cent (EUR 0.01). During a period of five (5) years from the date of publication of the resolutions of the General Meeting, adopted in the manner required for an amendment of these Articles, creating the authorised capital or, as the case may be, of the resolution renewing or modifying such authorisation in the *Mémorial*, the management board, with the prior consent of the supervisory board, is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limit of the authorised capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically also to proceed to such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders. This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for an amendment of these Articles, each time for a period not exceeding five (5) years from the date of publication of the resolution of the General Meeting.

6.2 For the avoidance of doubt, any decision to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limit of the authorised capital adopted by the management board without the prior approval of the supervisory board and in violation of article 6.1 shall be null and void.

6.3 The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of these Articles.

#### **Art. 7. Shares.**

7.1 The Company may have one or several shareholders. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding a shareholder shall not cause the Company's dissolution.

7.2 The Company will recognize only one holder per share. If a share were to be held by more than one person, the persons claiming ownership of the share must name a single proxy to represent the share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such share until one person has been appointed in this way.

7.3 The Company may repurchase or redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

7.4 The shares exist in dematerialised form (titres dématérialisés) pursuant to article 42bis of the Law, and in accordance with the law of 6 April 2013 on dematerialisation of securities (the “Dematerialisation Law”). All future shares to be issued by the Company shall be in dematerialised form.

7.5 The dematerialised shares are only represented, and the ownership of such shares is only established by a record in the name of the shareholder in a securities account.

7.6 The dematerialised shares issued by the Company shall be recorded at all times in a securities issuance account with a securities settlement system, which shall be determined by the management board (the “Settlement Organisation”). The securities issuance account shall indicate the identification elements of these dematerialised shares, the quantity issued and any subsequent changes thereto. The Settlement Organisation may issue or request the Company to issue certificates relating to dematerialised shares for the purpose of international circulation of securities.

7.7 The shares are freely transferable in accordance with the legal requirements for dematerialised shares which transfer shall occur by book entry transfer (virement de compte à compte).

7.8 For the purposes of identifying the holders of shares, the Company may, at its expense, request from the Settlement Organisation the name or the denomination, nationality, date of birth or date of incorporation and the address of the holders of the shares in its books which immediately confers or may confer in the future voting rights at the Company's general meetings of the shareholders, together with the quantity of shares held by each of them and, where applicable, the restrictions the shares may be subject to. The Settlement Organisation shall provide the Company with the identification data on the holders of the securities accounts it has in its books and the number of shares held by each of them.

7.9 The same information as set out in Article 7.8 above on the holders of shares for own account shall be collected by the Company through the account keepers or other persons, whether from Luxembourg or abroad, who have a securities account credited with the relevant shares with the Settlement Organisation.

7.10 The Company may request the persons indicated on the lists given to it or identified pursuant to Article 7.8 or 7.9 above to confirm that they hold the shares for own account.

7.11 Where a person holding an account with the Settlement Organisation, or a person who holds an account with an account keeper or a foreign account keeper fails to communicate information requested by the Company within two months as from the request by the Company pursuant to Article 7.8 or 7.9, or if that person communicates incomplete or incorrect information regarding the capacity in which he is holding the shares and/or the quantity of the shares held by that person, the Company may suspend the voting rights up to the amount of the shares for which information requested was incorrect and/or incomplete or not received, until complete and correct information about the shares held by such person is well received by the Company.

7.12 The Company shall make payments of dividends, reimbursements of capital, free shares or any other assets or any other distribution made on or in connection with the shares only into the hands of the Settlement Organisation and that payment shall release the Company from any and all obligations for such payment towards the holders of shares.

### **C. General meetings**

#### **Art. 8. Powers of the General Meeting.**

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the General Meeting.

8.2 The General meeting is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles.

#### **Art. 9. Convening of General Meeting.**

9.1 The General Meeting may at any time be convened by the management board, to be held at such place and on such date as specified in the convening notice of such meeting in the Grand Duchy of Luxembourg.

9.2. The annual General Meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting in the Grand Duchy of Luxembourg, on the last Wednesday of the month of May at 10:00 a.m. CEST of each year. If such day is not a business day where banks are generally open in Frankfurt-am-Main, Germany, and in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following day that is trading day of the Frankfurt Stock Exchange and, in addition, a business day where banks are generally open in Frankfurt am Main, Germany, and in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the same hour. Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting in the Grand Duchy of Luxembourg.

9.3 The General Meeting must be convened by the management board upon request in writing indicating the agenda, addressed to the management board, by one or several shareholders representing at least ten percent (10%) in the aggregate of the Company's share capital. In such case, a General Meeting must be convened and shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

9.4 The convening notice for any General Meeting shall contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, information regarding the shareholders' right to add items to the agenda of the General Meeting, the description of the procedures that shareholder must comply with in order to be able to participate and cast their votes in the General Meeting, the Record Date (as defined below), the manner in which shareholders must register to be admitted, and the website and the mail and/or electronic address at which the complete text of any documents to be made available to shareholders and any draft resolutions to be adopted can be obtained. Subject to a shorter period being permitted by applicable law, such convening notice shall take the form of an announcement published thirty (30) days before the meeting at least in the Mémorial, in a Luxembourg newspaper and in any other media which can easily and on a non-discretionary basis be accessed within the European Community, as well as on the website of the Company. If a new convening is necessary because of the non-compliance with quorum requirements in the first General Meeting and as far as the conditions for convening have been complied with regarding this first General Meeting and the agenda does not include any new item, the delay for the new convening notice is reduced to seventeen (17) days before the General Meeting.

9.5 In case the shares are listed on a stock exchange, the convening notices shall in addition be published in such other manner as may be required by laws, rules or regulations applicable to companies listed on such stock exchange from time to time.

9.6 Convening notices shall also be sent by ordinary mail thirty (30) days before the meeting to the members of the supervisory board, as well as the auditor(s) of the Company, but no proof needs to be given that this formality has been complied with.

9.7 Subject to a shorter period being permitted by applicable law, within a period starting with the publication of the convening notice of the General Meeting, any documents which must be made available to the shareholders for the relevant General Meeting in accordance with applicable legal provisions will also be made available by the Company on its website.

9.8 One or several shareholders, representing in the aggregate at least five percent (5%) of the Company's share capital, may request the addition of one or several items to the agenda of any General Meeting and file draft resolutions in this respect or in respect with the existing items of the agenda. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter or by electronic mail at least twenty-two (22) days prior to the date of the General Meeting and shall be accompanied by a reasoning or a draft resolution as well as by proof of the shareholding of such shareholders and the address or e-mail address which the Company may use in order to deliver the acknowledgement of receipt of such request. The Company acknowledges the receipt of such requests within forty-eight (48) hours of receipt and will make available a revised agenda at the latest fifteen (15) days prior to the General Meeting, if necessary.

9.9 Each shareholder has the right during the General Meeting to ask questions regarding the items on the agenda of the General Meeting. In addition, as soon as the convening notice is published, shareholders have the right to ask questions regarding the items on the agenda. Shareholders wishing to exercise this right must submit their questions to the Company at least six (6) days before the general meeting of shareholders of the Company, along with a proof of the shareholding of such shareholder as of the Record Date, as defined below.

#### **Art. 10. Admission.**

10.1 Any shareholder who holds one or more share(s) of the Company on midnight (24.00 h CEST) on the date falling fourteen (14) days prior to the date of the General Meeting (the "Record Date") shall be admitted to participate and vote in the relevant General Meeting subject to what is stated in these articles of association.

10.2 By no later than on the Record Date, any holder of shares shall inform the Company of its intention to attend the general meeting. The information to be provided and the way this information must be conveyed to the Company shall be determined by the management board at its sole discretion and will be indicated in the convening notice for the general meeting.

10.3 A shareholder may attend and act at any General Meeting by appointing another person, who may be a shareholder or not, as his proxy in writing either by a signed document transmitted by mail, facsimile or electronic mail, certified by electronic signature in accordance with articles 1322-1 and 1322-2 of the Civil Code or in any other form deemed acceptable by the Company. A person may represent several or even all shareholders. To be accepted by the Company, proxies must be received by the Company at least five (5) days before the date of the General Meeting, along with evidence that the issuer of the proxy is a holder of shares and the number of shares held by him, both as at the Record Date. The convening notice for the relevant General Meeting may specify a shorter period.

10.4 Each holder of shares may vote at a General Meeting by correspondence through a signed voting form sent by mail, facsimile or electronic mail to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least their names and addresses, the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by ticking the appropriate boxes, the number and class of shares voted. The Company will only take into account voting forms received twenty-four hours (24h) before the General Meeting which they relate to and provided that they are accompanied by evidence of the shareholder status and the number of shares held by such holder of shares, both as at the Record Date. The management board may arrange for the appointment of a representative to exercise shareholders' voting rights in accordance with the instructions given by the respective shareholder.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any General Meeting, composed of a "Chairman", a secretary and a scrutineer. The chairman of the supervisory board shall be the Chairman. In the event the chairman of the supervisory board is for any reason unable to be the Chairman, the Chairman shall be the deputy chairman of the supervisory board or, in his absence, a member of the supervisory board appointed by the chairman of the supervisory board. In the absence of such appointment, any other member of the supervisory board as determined by the supervisory board may be the Chairman. The board of the General Meeting shall especially ensure that the General Meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any General Meeting.

11.3 The management board may determine further conditions concerning the identification of shareholders, their representatives and their instructions to vote or, if applicable, the security of electronic communication that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any General Meeting. Any such conditions shall be specified in the convening notice for the relevant General Meeting.

11.4 The management board may decide on a discretionary basis if the conditions to attend and act at any General Meeting, either in person, by proxy or by correspondence, are fulfilled.

#### **Art. 12. Quorum and vote.**

12.1 No quorum shall be required for the General Meeting to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these Articles.

12.2 Each share entitles to one vote, subject to the provisions of the Law and these Articles. Unless otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened shall not require any presence quorum and are adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

12.3 With respect to any resolution voted, the Company shall establish the number of votes validly cast, the proportion of the share capital represented and the number of votes in favour of or against the resolution, as well as abstentions if and to the extent requested by any shareholder. If no such request is made in the General Meeting, the Company shall only be required to determine whether or not a proposed resolution has been adopted. Within fifteen (15) days after the date of the General Meeting, the Company shall publish on its website the results of the votes so determined.

**Art. 13. Amendment of the articles of association.** Except as otherwise provided herein, any amendment of these Articles requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a General Meeting at which at least half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second General Meeting may be convened in accordance with article 9.4 (the convening notices being published seventeen (17) days before the General Meeting), which may deliberate regardless of the proportion of the share capital present or represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. For both General Meetings, votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote, or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

**Art. 14. Adjourning General Meetings.**

14.1 Subject to the provisions of the Law, the management board may adjourn any General Meeting, including any General Meeting convened in order to resolve on an amendment of these Articles, for a maximum period of four (4) weeks.

14.2 The management board must adjourn any General Meeting if so requested by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the share capital of the Company. For the avoidance of doubt, the management board shall not be required to adjourn a General Meeting again which has been adjourned pursuant to this article 14 already.

14.3 By such an adjournment of a General Meeting, any resolution already adopted in such General Meeting will be cancelled.

**Art. 15. Minutes of General Meetings.**

15.1 The board of any General Meeting shall draw up minutes of the General Meeting which shall be signed by the members of the board of the General Meeting.

15.2 Any copy and excerpt of such minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the supervisory board or by any two of its members.

**D. Management board and supervisory board**

**Art. 16. Dual management and supervisory board structure.**

16.1 The Company's management shall be subject to articles 60bis-1 to 60bis-19 of the Law, unless otherwise provided in these Articles.

16.2 The Company shall be managed by a management board, which exercises its functions under the control of a supervisory board.

**Art. 17. Composition and powers of the management board.**

17.1 The management board is composed of at least two (2) members, who do not need to be shareholders of the Company.

17.2 The management board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these Articles to the supervisory board or to the General meeting.

**Art. 18. Appointment, removal and term of office of members of the management board.**

18.1 The members of the management board shall be appointed by the supervisory board which shall also determine their remuneration and term of office.

18.2 The term of office of a member of the management board may not exceed six (6) years. Members of the management board may also be reappointed for successive terms.

18.3 Any member of the management board may be removed from office at any time, with or without cause by the supervisory board.

**Art. 19. Vacancy in the office of a member of the management board.**

19.1 In the event of a vacancy in the office of a member of the management board because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced member of the management board, by the remaining members of the management board with the consent of the supervisory board until the next meeting of the supervisory board which may resolve on a permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

19.2 Alternatively, the supervisory board may temporarily appoint one (1) of its members in order to exercise the functions of a member of the management board. His mandate as member of the supervisory board is suspended for the time of his appointment as member of the management board.

**Art. 20. Convening meetings of the management board.**

20.1 The management board shall meet upon call by its chairman or by any of its members as often as the business and interests of the Company require. Meetings of the management board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of the meeting.

20.2 Written notice of any meeting of the management board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of the members of the management board in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the management board.

20.3 No convening notice shall be required in case all the members of the management board are present or represented at a meeting of the management board and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the management board.

#### **Art. 21. Conduct of meetings of the management board.**

21.1 The supervisory board shall appoint among the members of the management board a chairman and a deputy chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a member of the management board and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the management board.

21.2 The chairman shall chair all meetings of the management board, but in his absence, they shall be chaired by the deputy chairman. In the absence of the deputy chairman, the meetings of the management board shall be chaired by a member of the management board appointed by its chairman. In the absence of such appointment, any member of the management board may be appointed as chairman pro tempore by vote of the majority of the members present at any such meeting.

21.3 Any member of the management board may act at any meeting of the management board by appointing any other member of the management board as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A member of the management board may represent one or more members of the management board.

21.4 Meetings of the management board may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

21.5 The management board can deliberate or act validly only if at least a majority of its members are present or represented at a meeting of the management board.

21.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the members of the management board present or represented at such meeting. In the case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

21.7 In the event of a conflict of interest as described below, where at least one member of the management board is conflicted with respect to a certain matter, (a) the management board may validly debate and make decisions on that matter only if at least one-half of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority of the remaining members of the management board present or represented who are not conflicted. In the event that the quorum requirement set out under item (a) cannot be reached because of the conflict of interest of members of the management board in respect of any such matter, the management board may submit that matter to the General Meeting and the General Meeting has the power to make a decision on such matter.

21.8 Save as otherwise provided by the Law, any member of the management board who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the management board which conflicts with the Company's interest, must inform the management board of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the meeting of the management board. The relevant member of the management board may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders of the Company prior to such meeting taking any resolution on any other item. In addition, the authorization of the supervisory board for such transaction is required.

21.9 The management board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each member of the management board may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 22. Minutes of meetings of the management board.** The minutes of any meeting of the management board shall be signed by the chairman of the meeting. In case the chairman of the meeting is unable to sign the minutes within a foreseeable period of time, they shall be signed by any two (2) members of the management board. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed in the same manner as mentioned above.

**Art. 23. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the joint signature of any two members of the management board or (ii) the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the management board within the limits of such delegation.

#### **Art. 24. Powers of the supervisory board.**

24.1 The supervisory board shall be in charge of the permanent supervision and control of the Company's management by the management board. The main objective and responsibility of the supervisory board shall be the granting of general

advice and recommendations on transactions and matters to be resolved upon by the management board. The supervisory board has a consultative function and cannot interfere with the management of the Company which is an exclusive power of the management board.

24.2 For the purpose of its supervising competency, the supervisory board may establish upon its sole discretion a list of reserved matters in general or individually for specific matters documented in (a) resolutions or in (b) internal rules of the supervisory board and/or of the management board for which the management board must seek the prior consent of the supervisory board for the execution of transactions or commitments related to such reserved matters. The restrictions set out in these resolutions or internal rules shall not be binding towards third parties.

24.3 The supervisory board has an unlimited right of information regarding all operations of the Company and may inspect any of the Company's documents including books, accounts, correspondence and minutes. It may request the management board to provide any information necessary for exercising its functions and may directly or indirectly proceed to all verifications which it may deem useful in order to carry out its duties.

24.4 At least every three (3) months, the management board shall provide a written report to the supervisory board on the business of the Company and the foreseeable future development thereof. In addition, the management board shall promptly pass to the supervisory board any information on events likely to have an appreciable influence on the situation of the Company.

24.5 The management board shall submit the annual accounts together with the report of the management board (if any) and such other documents as may be required by Law to (i) the auditor(s) of the Company (if any), who will thereupon draw up its (their) report(s) and (ii) the supervisory board, who each will present to the annual General Meeting its/their observations on its/their the report of the management board and on the annual accounts.

#### **Art. 25. Composition of the supervisory board.**

25.1 The supervisory board shall be composed of at least three (3) members. This number can be changed by a simple majority vote of the General Meeting as long as it does not pass under three (3).

25.2 The supervisory board shall elect among its members a chairman and deputy chairman of the supervisory board. It may also choose a secretary who does not need to be a shareholder or a member of the supervisory board.

25.3 A member of the management board cannot be a member of the supervisory board at the same time.

#### **Art. 26. Appointment, removal and term of office of members of the supervisory board.**

26.1 Members of the supervisory board shall be appointed by the General Meeting by a simple majority vote, which shall also determine their term of office.

26.2 The term of office of a member of the supervisory board may not exceed six (6) years. Members of the supervisory board may be reappointed for successive terms.

26.3 Any member of the supervisory board may be removed from office at any time, with or without cause by the General Meeting at a simple majority vote of the shares present or represented.

26.4 The remuneration of the members of the supervisory board shall be determined by resolution of the General Meeting for a limited or unlimited period of time, provided such item has been announced as a separate item in the agenda of the relevant general meeting of shareholders.

#### **Art. 27. Vacancy in the office of a member of the supervisory board.**

27.1 In the event of a vacancy in the office of a member of the supervisory board because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period not exceeding the initial mandate of the replaced member of the supervisory board, by the remaining members of the supervisory board until the next General Meeting which shall resolve on a permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

27.2 If the total number of members of the supervisory board falls below three (3) or below such higher minimum set by these Articles, as applicable, such vacancy must be filled without undue delay either by the General Meeting or in accordance with article 27.1.

#### **Art. 28. Convening meetings of the supervisory board.**

28.1 The supervisory board shall meet upon call by its chairman, or by any two of its members or by the management board at least four (4) times a year. Meetings of the supervisory board shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of the meeting.

28.2 Written notice of any meeting of the supervisory board must be given to its members at least forty-eight (48) hours in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such notice may be omitted in case of assent by each member of the supervisory board in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the supervisory board.

28.3 No convening notice shall be required in case all members of the supervisory board are present or represented at a meeting of the supervisory board and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the supervisory board.

**Art. 29. Conduct of meetings of the supervisory board.** The provisions of the articles 21.2 to 21.8 of these Articles apply mutatis mutandis to the conduct of meetings of the supervisory board, except as otherwise provided for herein.

**Art. 30. Minutes of meetings of the supervisory board.**

30.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman of the supervisory board shall draw minutes of any meeting of the supervisory board, which shall be signed by the chairman and by the secretary, if any. In his absence, minutes shall be signed jointly by any two members of the supervisory board.

30.2 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the supervisory board or by any two members of the supervisory board.

### **E. Supervisory board committees**

**Art. 31. Audit committee.**

31.1 Where the shares of the Company are listed and traded on a stock exchange market, the supervisory board shall establish an audit committee (the “Audit Committee”).

31.2 The members of the Audit Committee are appointed by the supervisory board, which shall also determine the number of the members of the audit committee. The Audit Committee shall be composed exclusively of members of the supervisory board. At least one of the members of the Audit Committee shall be an independent member of the supervisory board and have accounting or audit knowledge in accordance with the terms of article 74 of the law of 18 December 2009 on the audit profession.

31.3 The Audit Committee oversees the Company's auditing, accounting, financial reporting and internal control functions and issues recommendations with regard to, among other things, the appointment of a certified independent auditor as foreseen under article 33 and the approval of its services to the management board.

**Art. 32. Optional supervisory board committees.**

32.1 The supervisory board may have a human resources committee (the “HR Committee”) and/or a strategy and investment committee (the “SIC Committee”) or/and any other committee if so decided by the supervisory board.

32.2 The members of such optional committees are appointed by the supervisory board, which shall also determine the number of the members of such optional committee. Such committees shall be composed exclusively of members of the supervisory board. The main objective and responsibility of the committees is the granting of general advice on transactions, actions and measures to the supervisory board which fall into the scope of the matters conferred to the respective committee under the internal rules of the supervisory board and the internal rules of the respective committee. Further powers and responsibilities may be conferred on a given committee by a decision of the supervisory board.

32.3 The supervisory board shall require the prior advice of such committees for the legal transactions, actions and measures in the matters specified in the internal rules of the supervisory board and may, to the extent such legal transactions, actions and measures are to be taken at the level of any of the Company's subsidiaries (including any member of the Company's group) only approve such legal transactions, actions and measures by way of a decision of such supervisory board committee and the supervisory board may only grant consent to the management board after obtaining the prior advice of the respective committee for the list of matters as set out in the internal rules of the supervisory board.

32.4 If established, the HR Committee advises on all questions concerning the terms of service or employment (including the terms of salary, bonus or other remuneration, termination or dismissal) of any member of the management board or senior employee of the Company as well as the managing directors, board members, senior employees and senior consultants of the Company's subsidiaries.

32.5 If established, the SIC Committee advises on all questions concerning the strategic orientation of the Company. This includes all issues relevant to the Company with regard to planning, business development, its risk situation and risk management, any deviations of the course of business from the set planning and targets.

### **F. Audit and supervision**

**Art. 33. Auditor(s).**

33.1 The operations of the Company shall be supervised by one or more certified independent auditors (réviseur(s) d'entreprise agréé(s)) in accordance with applicable legal provisions.

33.2 The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting, which shall determine their number and term of office. A former or current independent auditor may be re-appointed by the General meeting.

33.3 Prior to the expiration of the relevant term of his appointment, an independent auditor may only be removed by the General Meeting with cause or with its approval.

## G. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 34. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### **Art. 35. Annual accounts and allocation of profits.**

35.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the management board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

35.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

35.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital following the share capital reduction.

35.4 Upon recommendation of the management board, the General Meeting shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these Articles.

35.5 In the event that distributions are made, each share shall entitle to the same fraction of any distribution.

35.6 Dividends which have not been claimed within five (5) years after the date on which they became due and payable revert back to the Company.

### **Art. 36. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

36.1 The management board may, with the prior approval of the supervisory board, proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

36.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

## H. Liquidation

### **Art. 37. Liquidation.**

37.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the General meeting deciding on such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

37.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## I. Final clause - Governing law

**Art. 38. Governing law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the laws in force in the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the Law and the Dematerialisation Law and, for so long as the shares are listed on a regulated market, the law of 24 May 2011 on the exercise of certain rights of shareholders at general meetings of listed companies.”

### *Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholders of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le troisième jour de mars.

Par devant, Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

1. CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.175, ayant son siège social sis au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

2. CCP III Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.329, ayant son siège social sis au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

3. Rapid Management, L.P., une société en commandite exemptée («exempted limited partnership») constituée et existante selon les lois des Îles Caïmans, immatriculée auprès du registre des sociétés en commandite («Registrar of Limited Partnerships») sous le numéro 81277, ayant son siège social sis au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et représentée par son associé commandité, CCP II Cayman GP Ltd,

4. Rapid Partners, L.P., une société en commandite («limited partnership») constituée selon les lois des Îles Caïmans, immatriculée auprès du registre des sociétés en commandite exemptées («Registrar of Exempted Limited Partnerships») (MC-81823), ayant son siège social sis au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans et représentée par son associé commandité, Rapid GP Limited,

ici toutes représentées par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu de quatre procurations sous seing privé données en date des 26, 27, et 29 février 2016.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de Senvion S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg disposant d'un capital social de soixante-dix mille cent vingt-cinq euros (EUR 78.125,-), ayant son siège social sis au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.599, constituée par un acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire résidant à Luxembourg, le 4 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 juillet 2014 sous le numéro 1719 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné daté du 5 février 2016 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 23 février 2016 sous le numéro 519 (ci-après la "Société").

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation de la conversion des six (6) classes de parts sociales ordinaires et quatre (4) classes de parts sociales préférentielles en une classe de parts sociales ordinaires;

2. Reconnaissance de la démission de (i) Mme Kimberly Terjanian et Mme Lai May Lee, en tant que gérants de classe A, et (ii) M. Keith Greally, Mme Anita Lyse et M. Ian Boyland en tant que gérants de classe B de la Société et décision d'accorder une décharge à tous les membres du conseil de gérance pour l'exercice de leurs mandats pour la période allant jusqu'à la date de cette assemblée générale extraordinaire des associés;

3. Décision de modifier la forme juridique de la Société et de la transformer d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme;

4. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de "Senvion S.à r.l." à "Senvion S.A.";

5. Décision de modifier l'objet social de la Société comme suit: «L'objet social de la Société est l'acquisition, la détention et la cession de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou des entreprises ainsi que l'administration, le développement et la gestion de tels intérêts. La Société peut (i) soutenir et fournir des services de gestion et de conseil et tout autre forme de services aux sociétés et entreprises étant membre du groupe auquel la Société appartient (ii) accorder des prêts et des financements de toutes formes en faveur des sociétés et des entreprises étant membre du groupe auquel la Société appartient et (iii) accorder des garanties ou des sûretés de toutes formes, afin de sécuriser ses obligations et les obligations des sociétés et des entreprises étant membre du groupe auquel la Société appartient. La Société peut également investir dans des biens immobiliers, dans des droits de propriété intellectuelle ou tous autres biens mobiliers ou immobiliers de toute sorte. La Société peut emprunter de toutes manières et émettre des obligations, des prêts ou tous autres instruments de dettes ainsi que des bons d'option ou tous autres droits de souscription. De manière générale, la Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

6. Décision de créer un capital social autorisé de neuf cent soixante-quinze mille euros (EUR 975.000.-), constitué de quatre-vingt-dix-sept millions cinq cents mille (97.500.000) actions d'une valeur nominale de zéro euro et un cent (EUR 0,01) chacune sans que les actionnaires existants ne bénéficient d'un droit de souscription particulier;

7. Nomination des membres du conseil de surveillance et détermination de la durée de leurs mandats;

8. Détermination de la rémunération des membres du conseil de surveillance;

9. Autorisation donnée au directoire de racheter des actions de la Société;

10. Décision de refondre entièrement les statuts de la Société afin de (i) implémenter la nouvelle forme juridique de la Société et (ii) de refléter un certain nombre de dispositions nécessaires dans le cadre d'une cotation des actions de la Société; et

## 11. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide unanimement de convertir les six (6) classes de parts sociales ordinaires de la Société et les quatre (4) classes de parts sociales préférentielles de la Société en une classe de parts sociales ordinaires, la conversion a lieu comme suit:

1. CCP II Acquisition Luxco S.à r.l., susmentionnée, qui détient actuellement:

- sept cent quarante-et-un mille sept cent vingt-neuf (741.729) parts sociales ordinaires de classe A;
- sept cent quarante-et-un mille sept cent vingt-neuf (741.729) parts sociales ordinaires de classe B;
- sept cent quarante-et-un mille sept cent vingt-neuf (741.729) parts sociales ordinaires de classe C;
- sept cent quarante-et-un mille sept cent vingt-neuf (741.729) parts sociales ordinaires de classe D;
- sept cent quarante-et-un mille sept cent vingt-neuf (741.729) parts sociales ordinaires de classe E; and
- sept cent quarante-et-un mille sept cent vingt-neuf (741.729) parts sociales ordinaires de classe F;

(les "Parts Sociales de CCP II"), se verra allouée quatre millions quatre cent cinquante-deux mille quatre cent soixante-neuf (4.452.469) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de zéro euro et un cent euro (EUR 0,01) chacune de la Société;

2. CCP III Acquisition Luxco S.à r.l., susmentionnée, qui détient actuellement:

- deux cent cinquante-et-un mille cent cinquante-neuf (251.159) parts sociales ordinaires A;
- deux cent cinquante-et-un mille cent cinquante-neuf (251.159) parts sociales ordinaires B;
- deux cent cinquante-et-un mille cent cinquante-neuf (251.159) parts sociales ordinaires C;
- deux cent cinquante-et-un mille cent cinquante-neuf (251.159) parts sociales ordinaires D;
- deux cent cinquante-et-un mille cent cinquante-neuf (251.159) parts sociales ordinaires E; et
- deux cent cinquante-et-un mille cent cinquante-neuf (251.159) parts sociales ordinaires F;

(les "Parts Sociales de CCP III"), se verra allouée un million cinq cent sept mille six cent soixante-deux (1.507.662) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de zéro euro et un cent euro (EUR 0,01) chacune de la Société;

3. Rapid Partners, L.P., susmentionnée, qui détient actuellement:

- deux cent cinquante-sept mille cent douze (257.112) parts sociales ordinaires A;
- deux cent cinquante-sept mille cent douze (257.112) parts sociales ordinaires B;
- deux cent cinquante-sept mille cent douze (257.112) parts sociales ordinaires C;
- deux cent cinquante-sept mille cent douze (257.112) parts sociales ordinaires D;
- deux cent cinquante-sept mille cent douze (257.112) parts sociales ordinaires E; et
- deux cent cinquante-sept mille cent douze (257.112) parts sociales ordinaires F;

(les "Parts Sociales de Rapid Partners"), se verra allouée un million cinq cent quarante-trois mille quatre cent deux (1.543.402) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de zéro euro et un cent euro (EUR 0,01) chacune de la Société;

4. Rapid Management, L.P., susmentionnée, qui détient actuellement:

- soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78,125) parts sociales préférentielles A;
- soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78,125) parts sociales préférentielles B;
- soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78,125) parts sociales préférentielles C; et
- soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78,125) parts sociales préférentielles D;

(les "Parts Sociales de Rapid Management"), se verra allouée trois cent huit mille neuf cent soixante-sept (308.967) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de zéro euro et un cent euro (EUR 0,01) chacune de la Société.

Après la conversion, le capital social de la Société sera de soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 78.125,-) représenté par sept millions huit cent douze mille cinq cents (7.812.500) parts sociales d'une valeur nominale de zéro euro et un cent (EUR 0,01) chacune.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés (i) reconnaît unanimement la démission de (a) Mme Kimberly Terjanian et Mme Lai May Lee, en tant que gérants de classe A de la Société, et (b) M. Keith Greally, Mme Anita Lyse et M. Ian Boyland en tant que gérants de classe B de la Société, et (ii) décide unanimement d'accorder une décharge à tous les membres du conseil de gérance pour l'exercice de leurs mandats pour la période allant jusqu'à la date de cette assemblée générale extraordinaire des associés.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des associés décide unanimement de changer la forme juridique de la Société afin de la transformer de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en société anonyme avec effet à partir du jour ayant un capital social

de soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 78.125,-) représenté par sept millions huit cent douze mille cinq cents (7.812.500) parts sociales d'une valeur nominale de zéro euro et un cent (EUR 0,01) chacune.

L'assemblée générale des associés décide de mettre en place une structure dualiste gérée par un directoire et un conseil de surveillance.

Cette transformation n'a pas pour conséquence de donner lieu à la création d'une nouvelle personne morale et il s'agit toujours de la même société qui continuera d'exister en tant que la même personne morale, mais sous une autre forme, entre le(s) propriétaire(s) (futur(s)) des actions créées pour remplacer les parts sociales de la société à responsabilité limitée actuellement transformée.

L'assemblée générale des associés reconnaît que conformément aux 26-1 et 31-1 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), telle que modifiée, le rapport d'un réviseur d'entreprises agréé, Ernst & Young S.A., une société anonyme, existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 047.771, ayant son siège social 35E, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (le "Réviseur d'Entreprises Agréé"), sur la valeur de la Société a été établi le 3 mars 2016.

La conclusion du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé a la teneur suivante:

«Selon les travaux effectués et décrits ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous donne à croire que la valeur nette de Senvion S.à r.l. au 31 décembre 2015, ne correspond pas au moins au capital social de EUR 78.125,- de la «Société Anonyme».»

Une copie du rapport, paraphée ne varietur par le(s) mandataire(s) des comparantes et le notaire, sera annexée au présent acte pour être enregistré avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Finalement, l'assemblée générale annuelle des associés approuve les comptes annuels de l'année terminée le 31 décembre 2015 le 17 février 2016. L'assemblée générale des associés reconnaît que l'article 9.2 des statuts de la Société conformément auquel les comptes annuels doivent être approuvés par l'assemblée générale des associés le dernier mercredi du mois de mai de chaque année s'appliquera uniquement pour les comptes annuels de l'année terminée le 31 décembre 2016 et les années suivantes.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide unanimement de changer la dénomination sociale de la Société de "Senvion S.à r.l." à "Senvion S.A."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide unanimement de modifier l'objet social de la Société afin de lui permettre, entre autres, d'émettre des obligations au public. La formulation modifiée de l'objet social de la Société est précisée dans les statuts refondus de la Société tels qu'indiqués dans la dernière résolution de cette assemblée générale.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide unanimement de créer un capital social autorisé et de fixer ce capital social autorisé, excluant le capital social émis, à neuf cent soixante-quinze mille euros (EUR 975.000.-) constitué de quatre-vingt-dix-sept millions cinq cents mille (97.500.000) actions de toutes classes existantes ou créées d'une valeur nominale de zéro euro et un cent (EUR 0,01) chacune et d'autoriser le directoire, avec autorisation préalable du conseil de surveillance, selon le cas, pendant une période de cinq (5) ans de la date de la publication de ces résolutions au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, d'émettre des actions de toutes classes existantes ou nouvellement créées, d'octroyer des options d'achat ou de souscription d'actions et d'émettre tout autre instrument convertible en actions dans la limite du capital social autorisé, à de telles personnes et dans de telles conditions qu'ils leur paraissent convenable, et notamment de procéder à ces émissions sans que les actionnaires existants ne bénéficient d'un droit de souscription particulier.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide unanimement de nommer les personnes suivantes au conseil de surveillance de la Société:

1. M. Stefan Kowski, directeur général de Centerbridge Partners Europe LLP, né en Autriche le 16 février 1979, résidant professionnellement à Centerbridge Partners Europe LLP, 10 New Burlington Street, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni;

2. M. Todd Morgan, directeur général de Centerbridge Partners Europe LLP, né aux Etats-Unis d'Amérique le 6 août 1965, résidant professionnellement à Centerbridge Partners Europe LLP, 10 New Burlington Street, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni;

3. M. Steven Silver, directeur général principal de Centerbridge Partners Europe LLP, né aux Etats-Unis d'Amérique le 7 juillet 1968, résidant professionnellement à Centerbridge Partners, L.P., 375 Park Avenue, 12<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10152, Etats-Unis d'Amérique;

4. M. Amol Jain, professionnel de l'investissement, né en Inde le 16 décembre 1972, résidant professionnellement à Arpwood Partners, 101 Sakhar Bhavan, Nariman Point, Mumbai 400 021, Inde;

5. M. Matthias Schubert, propriétaire et directeur général de Wyncon GmbH, né en Allemagne le 26 janvier 1960, résidant professionnellement à Wyncon GmbH, Isestrasse 119, 20149 Hambourg, Allemagne; et

6. Prof. Dr. Martin Skiba, conseiller indépendant en industrie, né en Allemagne le 29 avril 1964, résidant professionnellement à Krischan-Kreibohm-Weg 25, 22399 Hambourg, Allemagne;

pour une période commençant à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuelles de 2021.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide unanimement que la compensation des membres du conseil de surveillance sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions de statuts. L'assemblée générale déterminera pour une fois l'étendu de la compensation payable à chaque membre du conseil de surveillance et une telle compensation ne sera pas déterminée individuellement pour chaque membre du conseil de surveillance.

L'assemblée générale des actionnaires décide unanimement que chaque membre du conseil de surveillance recevra une rémunération d'un montant de cent mille euro (EUR 100.000.-) pour chaque exercice social durant lequel il est membre du conseil de surveillance.

L'assemblée générale des actionnaires décide que la rémunération du président du conseil de surveillance de la Société sera d'un montant de un virgule huit fois (1,8) fois le montant, et la rémunération du président supplément du conseil de surveillance sera d'un montant de un virgule cinq fois (1,5).

Finalement, l'assemblée générale des actionnaires décide que les membres du conseil de surveillance ont droit au remboursement de leurs frais raisonnables (notamment, mais pas uniquement, de transport, de logement, de télécommunication) et toutes taxes sur la valeur ajoutée sur leur rémunération et les dépenses d'envoi et preuve

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide unanimement de ne pas statuer sur ce point de l'ordre du jour et de statuer sur l'autorisation donnée au directoire de racheter des actions de la Société à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### *Dixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires décident unanimement de refondre entièrement les statuts de la Société afin de (i) implémenter la nouvelle forme juridique de la Société et (ii) de refléter un certain nombre de dispositions nécessaires dans le cadre d'une cotation des actions de la Société, les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

### **«A. Nom - Forme sociale - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et forme juridique.** Il existe une société anonyme sous la dénomination Senvion S.A. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts, tel que modifié (ces «Statuts»).

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 L'objet social de la Société est l'acquisition, la détention et la cession de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou des entreprises ainsi que l'administration, le développement et la gestion de tels intérêts.

2.2 La Société peut (i) soutenir et fournir des services de gestion et de conseil et tout autre forme de services aux sociétés et entreprises étant membre du groupe auquel la Société appartient (ii) accorder des prêts et des financements de toutes formes en faveur des sociétés et des entreprises étant membre du groupe auquel la Société appartient et (iii) accorder des garanties ou des sûretés de toutes formes, afin de sécuriser ses obligations et les obligations des sociétés et des entreprises étant membre du groupe auquel la Société appartient.

2.3 La Société peut également investir dans des biens immobiliers, dans des droits de propriété intellectuelle ou tous autres biens mobiliers ou immobiliers de toute sorte.

2.4 La Société peut emprunter de toutes manières et émettre des obligations, des prêts ou tous autres instruments de dettes ainsi que des bons d'option ou tous autres droits de souscription.

2.5 De manière générale, la Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale»), prise aux conditions requises pour une modification des Statuts.

#### **Art. 4. Siège Social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social de la Société pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du directoire de la Société. Le siège social de la Société pourra être transféré en toute autre ville au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale, prise selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.3 La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du directoire.

4.4 Dans le cas où le directoire estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents et qu'ils sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures temporaires n'affecteront en rien la nationalité de la Société, qui nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à soixante-dix mille cent vingt-cinq euro (EUR 78.125,-), représenté par sept millions huit cent douze mille cinq cents (7.812.500) actions d'une valeur nominale de zéro euro et un cent (EUR 0,01) chacune qui sont intégralement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant (s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le directoire doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription qui sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») et deux journaux publiés au Luxembourg. L'Assemblée Générale peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l')actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des Statuts. De plus, le directoire peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l')actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions de l'article 6 des présentes.

5.4 L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en capitaux sans émission de nouvelles actions par un paiement en numéraire ou un paiement en nature ou autrement, selon les termes et conditions fixées par l'Assemblée Générale, dans les limites de la loi luxembourgeoise. Un apport en capital sans émission de nouvelles actions sera inscrit au compte de la «prime d'émission» conformément à la loi luxembourgeoise.

### **Art. 6. Capital autorisé.**

6.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social émis, est fixé à neuf cent soixante-quinze mille euros (EUR 975.000.-), représenté par quatre-vingt-dix-sept millions cinq cents mille (97.500.000) actions d'une valeur nominale de zéro euro et un centime (EUR 0,01). Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication des résolutions de l'Assemblée Générale, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, créant le capital autorisé ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou de modifier une telle autorisation dans le Mémorial, le directoire, avec l'accord préalable du conseil de surveillance, est autorisé à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé, au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelé une ou plusieurs fois par une décision de l'Assemblée Générale, prise aux conditions requises pour la modification des Statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la publication de la décision de l'Assemblée Générale.

6.2 Afin d'éviter tout doute, toute décision d'émettre des actions, d'attribuer des bons de souscription d'actions et d'émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé adoptée par le directoire sans l'accord préalable du conseil de surveillance et en violation de l'article 6.1 sera nulle et non avenue.

6.3 Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 7. Actions.**

7.1 La Société pourra avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, l'incapacité juridique, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes affirmant la propriété de l'action devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné de cette manière.

7.3 La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions de la Loi.

7.4 Les actions existent sous forme dématérialisée (titres dématérialisés) conformément à l'article 42bis de la Loi, et conformément à la loi du 6 avril 2013 relatives aux titres dématérialisés (la «Loi sur la Dématérialisation»). Toutes les futures actions à être émises par la Société seront sous forme dématérialisée.

7.5 Les actions dématérialisées sont uniquement représentées, et le propriétaire de telles actions est uniquement établi de par un enregistrement du nom de l'actionnaire sur un compte-titres.

7.6 Les actions dématérialisées émises par la Société seront enregistrées à tout moment sur un compte d'actions émises auprès d'un système de règlement des opérations sur titres, tel que déterminé par le directoire (l'«Organisme de Règlement»). Le compte d'actions émises indiquera les éléments d'identification de ces titres dématérialisés, la quantité émise et les changements ultérieurs. L'Organisme de Règlement peut émettre ou requérir de la Société d'émettre des certificats relatifs aux actions dématérialisés pour la circulation internationale des titres.

7.7 Les actions sont librement transférables conformément aux dispositions légales sur les actions dématérialisées dont la cession aura lieu par virement de compte à compte.

7.8 Dans le but d'identifier les propriétaires des actions, la Société peut, à ses frais, requérir de l'Organisme de Règlement le nom ou la dénomination, la nationalité, la date de naissance ou la date de constitution et l'adresse des propriétaires d'actions dans ses comptes qui confèrent immédiatement ou peuvent conférer dans le future des droits de votes à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, ensemble avec le nombre d'actions détenues par chacun d'eux et, lorsque qu'applicable, les restrictions auxquelles les actions sont sujettes. L'Organisme de Règlement devra fournir à la Société les données d'identification des propriétaires des comptes titres qu'il a dans ses comptes et les nombres d'actions détenues par chacun d'entre eux.

7.9 Les mêmes informations telles que prévues à l'article 7.8 ci-dessus sur les propriétaires d'actions pour leur propre compte seront collectées par la Société au moyen de teneurs de comptes ou d'autres personnes, au Luxembourg ou à l'étranger, qui ont un compte-titres crédité des actions pertinentes auprès de l'Organisme de Règlement.

7.10 La Société peut demander aux personnes indiquées sur la liste qui lui est donnée ou identifiées conformément aux articles 7.8 ou 7.9 ci-dessus de confirmer qu'ils détiennent les actions pour leur propre compte.

7.11 Lorsque une personne détenant un compte auprès de l'Organisme de Règlement, ou une personne qui détient un compte auprès d'un teneur de comptes ou un teneur de comptes étranger ne communique pas les informations demandées par la Société dans les deux mois à compter de la requête de la Société conformément aux articles 7.8 ou 7.9, ou si cette personne communique des informations fausses ou incomplètes concernant la qualité en laquelle il détient les actions et/ou la quantité d'actions détenue par cette personne, la Société peut suspendre les droits de votes jusqu'au montant des actions pour lesquelles les informations demandées étaient incorrectes ou incomplètes ou non reçues, jusqu'à ce que les informations exactes et complètes concernant les actions détenues par cette personne aient été bien reçues par la Société.

7.12 La Société peut distribuer des dividendes, remboursements de capital, des actions gratuites ou tous autres actifs ou toutes autres distributions réalisées en rapport avec les actions uniquement entre les mains de l'Organisme de Règlement et ce paiement libérera la Société de toute obligation de paiement vis-à-vis des propriétaires des actions.

### C. Assemblée générale

#### Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.

8.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs au sein de l'Assemblée Générale.

8.2 L'Assemblée Générale est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservées par la Loi et par les Statuts.

#### Art. 9. Convocation à l'Assemblée Générale.

9.1 L'Assemblée Générale peut être convoquée à tout moment par le directoire, afin d'être tenue aux lieu et date tels que spécifiés dans l'avis de convocation de l'assemblée au Grand-Duché de Luxembourg.

9.2. L'Assemblée Générale annuelle devra être tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée au Grand-Duché de Luxembourg, le dernier mercredi du mois de mai à 10:00 heures CEST de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au cours duquel les banques de Francfort-sur-le-Main, Allemagne, et à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sont généralement ouvertes, l'Assemblée Générale annuelle doit être tenue le jour de bourse suivant à la bourse de Francfort et, en plus, un jour ouvrable au cours duquel les banques de Francfort-sur-le-Main, Allemagne, et à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la même heure. Les autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieu et place tels que spécifiés dans les avis de convocations respectifs de ces assemblées au Grand-Duché de Luxembourg.

9.3 L'Assemblée Générale doit être convoquée par le directoire sur la demande écrite, adressée au directoire, indiquant l'ordre du jour, d'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins 10% du capital social de la Société. Dans ce cas, une Assemblée Générale devra être convoquée et tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception d'une telle demande.

9.4 L'avis de convocation à toute Assemblée Générale doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les informations concernant le droit des actionnaires d'inscrire des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, une description des procédures que les actionnaires doivent suivre afin de pouvoir être en mesure de participer et de voter à l'Assemblée Générale, la Date d'Enregistrement (telle que définie ci-après), la manière avec laquelle les actionnaires doivent se faire enregistrer afin d'être admis, et le site internet et l'adresse postale et/ou l'adresse électronique où il est possible

d'obtenir le texte intégral des documents devant être mis à la disposition des actionnaires et les projets de résolutions devant être adoptées. Sous réserve d'une période plus courte permise par la loi applicable, l'avis de convocation doit prendre la forme d'une annonce publiée trente (30) jours avant l'assemblée au moins au Mémorial, dans un journal luxembourgeois et dans un autre média accessible facilement et de manière non discrétionnaire au sein de la Communauté Européenne, ainsi que sur le site internet de la Société. Si une nouvelle convocation est nécessaire en raison du défaut des conditions de présence requises lors de la première Assemblée Générale convoquée et pour autant que les modalités de convocation à la première Assemblée Générale ont été respectées et qu'aucun nouveau point n'a été ajouté à l'ordre du jour, le délai pour toute nouvelle convocation est réduit à dix-sept (17) jours avant l'Assemblée Générale.

9.5 Dans le cas où les actions sont cotées en bourse, les avis de convocations doivent également être publiés conformément aux lois, aux règles, et règlements applicables aux sociétés cotées sur cette bourse de temps à autre.

9.6 L'avis de convocation doit également être envoyé trente (30) jours avant l'assemblée par courrier ordinaire aux membres du conseil de surveillance, ainsi qu'à/aux réviseur(s) d'entreprise agréé de la Société sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

9.7 Sous réserve d'un délai plus court autorisé par la loi applicable, dans la période commençant à la date de la publication de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale, tout document qui doit être mis à la disposition des actionnaires pour l'Assemblée Générale correspondante en vertu des dispositions légales applicables, doivent également être mis à disposition sur le site internet de la Société.

9.8 Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins 5% du capital social de la Société, peuvent demander d'inscrire un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale, et peuvent déposer des projets de résolutions à cet effet ou en rapport avec les points à l'ordre du jour existant. Une telle demande doit être envoyée au siège social de la Société par lettre recommandée ou par courrier électronique au moins vingt-deux (22) jours avant la date de tenue de l'Assemblée Générale, et doit être accompagnée d'une justification ou d'un projet de résolution ainsi que d'une preuve de l'actionnariat des actionnaires en question ainsi que l'adresse postale ou électronique que la Société pourra utiliser afin de transmettre l'accusé de réception de cette demande. La Société accuse réception des demandes dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de sa réception et doit le cas échéant publier un ordre du jour révisé au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, si nécessaire.

9.9 Chaque associé a le droit de poser des questions durant l'Assemblée Générale portant sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. De plus, dès la publication de l'ordre du jour, les actionnaires ont le droit de poser des questions sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée. Les actionnaires désireux d'exercer ce droit doivent soumettre leurs questions à la Société au moins six (6) jours avant l'assemblée générale des actionnaires de la Société, ainsi que la preuve de l'actionnariat de chacun de ces actionnaires à la Date d'Enregistrement, telle que définie ci-après.

#### **Art. 10. Admission.**

10.1 Tout associé qui détient une ou plusieurs actions de la Société le quatorzième jour à minuit (24h00 CEST) précédant la date de l'Assemblée Générale (ci-après la «Date d'Enregistrement») sera admis à participer et à voter à l'Assemblée Générale en question, sous réserve des précisions indiquées dans les Statuts.

10.2 Au plus tard à la Date d'Enregistrement, les propriétaires d'actions devront informer la Société de leur intention d'assister à l'assemblée générale. L'information à fournir et le moyen par lequel l'information doit être fournie sera déterminée discrétionnairement par le directoire et sera précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée générale.

10.3 Un actionnaire peut assister et agir à toute Assemblée Générale par l'intermédiaire d'une autre personne, qui peut ou non être un actionnaire, en tant que mandataire au moyen d'un écrit qui peut-être soit une un document signé transmis par courrier, télécopie ou par courrier électronique, certifié par une signature électronique conformément aux articles 1322-1 et 1322-2 du Code civil ou sous toutes autres formes considérées comme acceptable par la Société. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires. Pour être acceptés par la Société, les mandats doivent être reçus par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée Générale, accompagnés de la preuve que le mandant est bien propriétaire d'actions et du nombre d'actions qu'il détient, à la Date d'Enregistrement. L'avis de convocation pour l'Assemblée Générale correspondante peut préciser une période plus courte.

10.4 Chaque propriétaire d'actions peut voter à l'Assemblée Générale par correspondance au moyen d'un bulletin de vote signé envoyé par courrier, télécopie ou courrier électronique adressé au siège social de la Société ou à une adresse spécifique précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les bulletins de vote fournis par la Société qui contiennent au moins leurs noms et adresses, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises aux résolutions de l'assemblée ainsi que pour chaque propositions trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou de s'abstenir de voter en cochant la case appropriée, le nombre et la classes des actions au titre desquelles un vote a été émis. La Société prendra uniquement en compte les bulletins de votes reçus vingt-quatre heures (24h) avant l'Assemblée Générale avec laquelle ils sont en lien et à condition qu'ils soient accompagnés par une preuve du statut de l'actionnaire et le nombre d'actions détenues par les propriétaires des actions, chacun à la Date d'Enregistrement. Le directoire peut nommer un représentant pour exercer les droits de vote des actionnaires conformément aux instructions données par l'actionnaire respectif.

### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute Assemblée Générale, composé d'un «Président», d'un secrétaire et d'un scrutateur. Le président du conseil de surveillance sera le Président. Si le président du conseil de surveillance est pour quelque raison que ce soit dans l'impossibilité d'être Président, le Président sera le vice-président du conseil de surveillance, ou, en son absence, un membre du conseil de surveillance nommé par le président du conseil de surveillance. En l'absence d'une telle nomination, tout autre membre du conseil de surveillance tel que déterminé par le conseil de surveillance peut être le Président. Le bureau de l'Assemblée Générale devra tout spécialement veiller à ce que l'Assemblée Générale soit tenue conformément aux réglementations applicables, et plus particulièrement, en conformité d'avec les règles régissant la convocation, les règles de majorité, le décompte des votes et la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute Assemblée Générale.

11.3 Le directoire peut établir des conditions supplémentaires pour ce qui est de l'identification des actionnaires, de leurs représentants et leurs instructions de vote ou, le cas échéant, la sécurité des communications électroniques qui doit être respectée par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'Assemblée Générale. De telles conditions doivent être indiquées dans l'avis de convocation de l'Assemblée Générale concernée.

11.4 Le directoire peut décider de manière discrétionnaire si les conditions pour assister et agir à l'Assemblée Générale soit en personne, par mandataire ou par correspondance, sont remplies.

### **Art. 12. Quorum et vote.**

12.1 Aucun quorum n'est exigé afin que l'Assemblée Générale agisse valablement et délibère, sauf exigence contraire de la loi ou des Statuts.

12.2 Chaque action donne droit à un vote, sous réserve des dispositions de la Loi et des Statuts. Sauf exigence contraire de la Loi ou des Statuts, les décisions d'une Assemblée Générale valablement convoquée ne nécessitent aucun quorum de présence et seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la proportion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

12.3 Pour toute décision votée, la Société devra établir le nombre de votes valablement émis, la proportion du capital représenté et le nombre de votes émis en faveur ou contre la décision, ainsi que les abstentions si et dans la mesure où cela est demandé par tout actionnaire. Si une telle demande n'est pas effectuée lors de l'Assemblée Générale, il sera seulement demandé à la Société de déterminer si une proposition a été adoptée ou non. Dans un délai de quinze (15) jours suivant la date de l'Assemblée Générale, la Société procédera à la publication sur son site internet du résultat des votes ainsi exprimés.

**Art. 13. Modification des statuts.** Sauf disposition contraire, toute modification des Statuts nécessite une décision adoptée au moins à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés à l'Assemblée Générale, à laquelle au moins la moitié du capital est présent ou représenté. Dans le cas où la seconde condition ne serait pas satisfaite, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée dans le respect des dispositions de l'article 9.4 (les avis de convocations étant publiés dix-sept (17) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale), qui délibérera quelle que soit la proportion du capital social présent ou représenté et au cours de laquelle les décisions sont prises au moins à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés. Pour les deux Assemblées Générales, les votes exprimés n'incluent pas les votes attachés aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide.

### **Art. 14. Report des Assemblées Générales.**

14.1 Sous réserve des dispositions de la Loi, le directoire peut reporter toute Assemblée Générale, en ce compris toute Assemblée Générale convoquée pour décider de la modification des Statuts, jusqu'à quatre (4) semaines maximum.

14.2 Le directoire peut procéder à l'ajournement d'une Assemblée Générale sur demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Afin d'éviter tout doute, le directoire ne doit pas à nouveau ajourner une Assemblée Générale qui a déjà fait l'objet d'un ajournement en vertu du présent article 14.

14.3 Par un tel report d'une Assemblée Générale, toute décision déjà adoptée lors de cette Assemblée Générale sera annulée.

### **Art. 15. Procès-verbaux de l'Assemblée Générale.**

15.1 Le bureau de toute Assemblée Générale doit rédiger le procès-verbal de l'Assemblée Générale, qui doit être signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale.

15.2 Toute copie et extrait du procès-verbal destinés à être produits dans le cadre d'une procédure judiciaire ou communiqués à un tiers doivent être signés par le président du conseil de surveillance ou par deux de ses membres.

## **D. Directoire et conseil de surveillance**

### **Art. 16. Structure dualiste avec directoire et conseil de surveillance.**

16.1 La gestion de la société est soumise aux dispositions des articles 60bis-1 à 60bis-19 de la Loi, sauf disposition contraire des Statuts.

16.2 La Société est gérée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

### **Art. 17. Composition et pouvoirs du directoire.**

17.1 Le directoire est composé d'au moins deux (2) membres, qui ne sont pas nécessairement des actionnaires de la Société.

17.2 Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les Statuts au conseil de surveillance ou à l'Assemblée Générale.

### **Art. 18. Nomination, révocation et durée des mandats des membres du directoire.**

18.1 Les membres du directoire sont nommés par le conseil de surveillance qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

18.2 La durée du mandat d'un membre du directoire ne peut excéder six (6) ans. Les membres du directoire peuvent faire l'objet de réélections successives.

18.3 Tout membre du directoire peut être révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans motif par le conseil de surveillance.

### **Art. 19. Vacance d'un poste de membre du directoire.**

19.1 Dans l'hypothèse où un poste de membre du directoire deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial du membre du directoire qui fait l'objet d'un remplacement par les membres du directoire restants, avec le consentement du conseil de surveillance, jusqu'à la prochaine réunion du conseil de surveillance, qui statuera sur une nomination permanente en conformité avec les dispositions légales applicables.

19.2 Autrement, le conseil de surveillance peut temporairement nommer un (1) de ses membres afin d'exercer les fonctions de membre du directoire. Son mandat en tant que membre du conseil de surveillance est suspendu pour la durée de sa nomination en tant que membre du directoire.

### **Art. 20. Convocation aux réunions du directoire.**

20.1 Le directoire se réunit à la demande de son président, ou de n'importe quel membre du directoire, chaque fois que cela est nécessaire ou que l'intérêt de la Société le requiert. Les réunions du directoire doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation de la réunion.

20.2 Une convocation écrite à toute réunion du directoire doit être adressée aux membres du directoire vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque membre du directoire y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du directoire dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente, adoptée par le directoire.

20.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du directoire seraient présents ou représentés à une réunion du directoire et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du directoire.

### **Art. 21. Conduite des réunions du directoire.**

21.1 Le conseil de surveillance élit parmi les membres du directoire un président et un vice-président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un membre du directoire et qui est chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du directoire.

21.2 Le président doit présider toute réunion du directoire, mais, en son absence, les réunions seront présidées par le vice-président. En l'absence du vice-président, les réunions du directoire seront présidées par un membre du directoire désigné par son président. En cas d'absence d'une telle nomination, tout membre du directoire peut être nommé président pro tempore par vote à la majorité des membres présents à cette assemblée.

21.3 Tout membre du directoire peut participer à toute réunion du directoire en désignant comme mandataire un autre membre du directoire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat. Un membre du directoire peut représenter un ou plusieurs membres du directoire.

21.4 Les réunions du directoire peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

21.5 Le directoire ne peut valablement délibérer ou statuer que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à la réunion du directoire.

21.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du directoire présents ou représentés à la réunion concernée. En cas de partage des voix, le président a une voix prépondérante.

21.7 En cas de conflit d'intérêt tel que décrit ci-dessous, lorsque au moins un membre du directoire est en conflit avec un élément certain, (a) le directoire peut valablement débattre et adopter des décisions sur ce sujet uniquement si au moins la moitié de ses membres qui ne sont pas en conflit sont présents ou représentés et (b) les décisions sont prises à la majorité des membres restant du directoire présents ou représentés qui ne sont pas en conflit. Dans l'hypothèse où le quorum requis pour cette élément (a) ne peut pas être atteint en cas de conflit d'intérêt de membres du directoire en rapport avec ce sujet, le directoire peut soumettre ce sujet à l'Assemblée Générale et l'Assemblée Générale a le pouvoir de prendre une décision sur ce sujet.

21.8 Sauf disposition contraire de la Loi, tout membre du directoire qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du directoire qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit en informer le directoire et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal de la réunion du directoire. Le membre du directoire concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour. En outre, l'autorisation du conseil de surveillance est requise pour cette opération.

21.9 Le directoire peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les membres du directoire peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 22. Procès-verbaux des réunions du directoire.** Le procès-verbal de toute réunion du directoire doit être signé par le président de la réunion. Dans l'hypothèse où le président de la réunion n'est pas capable de signer le procès-verbal dans un délai prévisible, ils seront signés par deux (2) membres du directoire. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés dans les mêmes conditions qu'énoncés ci-dessus.

**Art. 23. Relations avec les tiers.** La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux (2) membres du directoire ou (ii) les signatures conjointes ou par la seule signature de toute(s) personne (s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le directoire dans les limites d'une telle délégation.

**Art. 24. Pouvoirs du conseil de surveillance.**

24.1 Le conseil de surveillance a pour mission la supervision et le contrôle permanents de la gestion de la Société par le directoire. L'objectif principal et la responsabilité principale du conseil de surveillance est de donner des conseils généraux et des recommandations sur les transactions et problématiques sur lesquelles se prononce le directoire. Le conseil de surveillance a une fonction consultative et ne peut pas interférer avec la direction de la Société qui relève de la compétence exclusive du directoire.

24.2 Dans le cadre de sa compétence de supervision, le conseil de surveillance peut établir à sa seule discrétion une liste des sujets réservés de manière générale ou individuellement pour des problèmes spécifiques documentés dans (a) des résolutions ou dans des (b) règlements internes au conseil de surveillance et/ou au directoire pour lequel le directoire doit solliciter l'approbation préalable du conseil de surveillance pour la réalisation de transactions ou d'engagements pour de tels sujets réservés. Les restrictions posées dans ces résolutions ou règlements internes ne sont pas contraignantes face aux tiers.

24.3 Le conseil de surveillance a un droit d'information illimité concernant toutes les opérations de la Société et peut prendre connaissance de tous les documents de la Société, notamment les livres comptables, les comptes, les correspondances et les procès-verbaux. Il peut demander au directoire de lui fournir toute information nécessaire à l'exercice de ses fonctions et peut directement ou indirectement procéder à toutes vérifications qu'il estime utiles pour l'accomplissement de sa mission.

24.4 Au moins tous les trois (3) mois, le directoire remet un rapport écrit au conseil de surveillance sur la marche des affaires de la Société et de leur évolution prévisible. En outre, le directoire doit sans délai transmettre au conseil de surveillance toute information sur des événements susceptibles d'avoir des influences sur la situation de la Société.

24.5 Le directoire soumettra les comptes annuels ensemble avec le rapport du directoire (s'il y en a un) et d'autres documents tels que requis par la Loi (i) à l'/au(x) auditeur(s) de la Société (s'il y en a), qui rédigera/ont son/leurs rapport (s) et (ii) au conseil de surveillance, qui sera présent à l'Assemblée Générale annuelle, chacun présentera à l'Assemblée Générale annuelle son/ses observation(s) en lien avec son/leurs rapports du directoire et des comptes annuels.

**Art. 25. Composition du conseil de surveillance.**

25.1 Le conseil de surveillance est composé d'au moins trois (3) membres. Ce nombre peut être modifié par un vote à la majorité simple de l'Assemblée Générale tant que ce nombre n'est pas inférieur à trois (3).

25.2 Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président et un vice-président du conseil de surveillance. Il peut également choisir un secrétaire qui n'est pas nécessairement un actionnaire ou un membre du conseil de surveillance.

25.3 Un membre du directoire ne peut être simultanément membre du conseil de surveillance.

**Art. 26. Nomination, révocation et durée des mandats des membres du conseil de surveillance.**

26.1 Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale, par un vote à la majorité simple, qui détermine également la durée de leur mandat.

26.2 La durée du mandat d'un membre du conseil de surveillance ne peut excéder six (6) ans. Les membres du conseil de surveillance peuvent faire l'objet de réélections successives.

26.3 Chaque membre du conseil de surveillance peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des actions présentes ou représentées à une Assemblée Générale.

26.4 La rémunération des membres du conseil de surveillance sera déterminée par une résolution de l'Assemblée Générale pour une durée limitée ou illimitée, à condition que ce point ait été annoncé en tant que point séparé de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires concernée.

#### **Art. 27. Vacance d'un poste de membre du conseil de surveillance.**

27.1 Dans l'hypothèse où un poste de membre du conseil de surveillance deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial du membre du conseil de surveillance qui fait l'objet d'un remplacement par les membres du conseil de surveillance restants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, appelée à statuer sur la nomination permanente en conformité avec les dispositions légales applicables.

27.2 Dans l'hypothèse où le nombre total de membres du conseil de surveillance deviendrait inférieur à trois (3) ou deviendrait inférieur à un nombre minimum supérieur prévu par les Statuts le cas échéant, cette vacance devra être comblée sans délai soit par l'Assemblée Générale, soit conformément à l'article 27.1.

#### **Art. 28. Convocations des réunions du conseil de surveillance.**

28.1 Le conseil de surveillance se réunit à la demande du président, de deux de ses membres ou du directoire au moins quatre fois par an. Les réunions du conseil de surveillance doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

28.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil de surveillance doit être adressée à ses membres au moins quarante-huit (48) heures avant l'heure prévue pour la réunion, par courrier, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque membre du conseil de surveillance y consent. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du directoire dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil de surveillance.

28.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil de surveillance seraient présents ou représentés à une réunion du conseil de surveillance et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil de surveillance.

**Art. 29. Conduite des réunions du conseil de surveillance.** Les dispositions des articles 21.2 à 21.8 de ces Statuts s'appliquent mutatis mutandis à la conduite des réunions du conseil de surveillance, sauf s'il en est disposé autrement aux présentes.

#### **Art. 30. Procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance.**

30.1 Le secrétaire ou, à défaut de secrétaire, le président du conseil de surveillance, dresse le procès-verbal de toute réunion du conseil de surveillance qui doit être signé par le président et le secrétaire, s'il y en a un. En l'absence du président du conseil de surveillance, le procès-verbal doit être signé conjointement par deux membres du conseil de surveillance.

30.2 Toute copie et tout extrait dudit procès-verbal destiné à être produire en justice ou remis à tout tiers doit être signé par le président du conseil de surveillance ou par deux membres du conseil de surveillance.

### **E. Comites du conseil de surveillance**

#### **Art. 31. Comité d'audit.**

31.1 Au lieu où les actions de la Société sont cotées et échangées sur un marché financier, le conseil de surveillance établira un comité d'audit (le «Comité d'Audit»).

31.2 Les membres du Comité d'Audit sont nommés par le conseil de surveillance, qui déterminera également le nombre de membre du Conseil d'audit. Le Conseil d'Audit sera composé exclusivement de membres du conseil de surveillance. Au moins un membre du Comité d'Audit sera un membre indépendant du conseil de surveillance et aura des connaissances en comptabilité ou en audit conformément à l'article 74 de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

31.3 Le Comité d'Audit supervise les audits, la comptabilité, le rapport financier et le contrôle des fonctions internes de la Société et émet des recommandations concernant, notamment, la nomination d'un auditeur indépendant certifié comme énoncé à l'article 33 et l'approbation des services au directoire.

#### **Art. 32. Comités du conseil de surveillance facultatifs.**

32.1 Le conseil de surveillance peut créer un comité des ressources humaines (le «Comité RH») et/ou un comité de stratégie et d'investissement (le «Comité SIC») et/ou tout autre comité si le conseil de surveillance le décide.

32.2 Les membres de ces comités facultatifs sont nommés par le conseil de surveillance, qui déterminera également le nombre de membres d'un tel comité facultatif. De tels comités seront composés exclusivement de membres du conseil de surveillance. L'objet principal et la responsabilité principale de ces comités est de donner des conseils généraux sur les transactions, les actions et les mesures au conseil de surveillance qui tombent dans le champ de compétences conférés

respectivement aux différents comités selon les règlements internes du conseil de surveillance et les règlements internes des différents comités. D'autres pouvoirs et responsabilités peuvent être donnés aux comités par une décision du conseil de surveillance.

32.3 Le conseil de surveillance demandera les avis préalables de tels comités pour les transactions légales, les actions et les mesures dans les sujets spécifiés dans les règlements internes du conseil de surveillance et pourra, dans la mesure où ces transactions, actions et mesures sont prises au niveau des filiales de la Société (notamment tout membre du groupe de la Société) uniquement approuver de telles transactions légales, actions ou mesures au moyen d'une décision d'un tel comité et le conseil de surveillance peut uniquement donner son accord au directoire après avoir obtenu l'avis du comité concerné.

32.4 S'il est établi, le Comité RH conseille sur toutes les questions relatives aux conditions de service et de travail (notamment les salaires, bonus ou autres rémunérations, les licenciements et démissions) de tous les membres du directoire, ou des employés confirmés de la Société ainsi que les membres directeurs, cadres, et consultants cadres des filiales de la Société.

32.5 S'il est établi, le Comité SIC conseille sur toutes les questions relatives aux orientations stratégiques de la Société. Cela inclus toutes les problématiques relatives à la gestion, au développement des affaires, aux situations à risque, aux risques de gestion, toutes déviations de la Société de son plan d'affaires et de ses objectifs.

## F. Audit et surveillance

### Art. 33. Réviseur(s) d'entreprise agréé(s).

33.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) conformément aux dispositions légales applicables.

33.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprise agréé doivent être nommés par l'Assemblée Générale, qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Un ancien ou actuel réviseur d'entreprise agréé peut faire l'objet d'une nouvelle nomination par l'Assemblée Générale.

33.3 Avant l'échéance du terme de son mandat, le réviseur d'entreprise agréé ne peut être révoqué que par l'Assemblée Générale pour un motif valable ou avec son consentement.

## G. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 34. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### Art. 35. Comptes annuels et affectation des bénéfices.

35.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le directoire dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

35.2. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

35.3 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social après réduction.

35.4 Sur proposition du directoire, l'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux Statuts.

35.5 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

35.6 Les dividendes qui n'auraient pas été réclamés dans un délai de cinq (5) ans après la date à laquelle ils sont devenus dus et payables reviennent à la Société.

### Art. 36. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

36.1 Le directoire peut, avec l'approbation préalable du conseil de surveillance, décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

36.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

## H. Liquidation

### Art. 37. Liquidation.

37.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2, la liquidation sera effectuée par ou plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

37.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif de la Société sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

### I. Clause finale - Loi applicable

**Art. 38. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera déterminé en conformité avec les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, plus particulièrement avec la Loi et la Loi sur la Dématérialisation et, tant que les actions sont cotées sur un marché régulé, la loi du 24 mai 2011 portant sur l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées.»

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 mars 2016. GAC/2016/1837. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 mars 2016.

Référence de publication: 2016078926/1390.

(160044664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

### **Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.776.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty fifth of February,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

#### THERE APPEARED

Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., a Société à responsabilité limitée duly established under Luxembourg laws, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 85705,

here represented by Sara Lecomte, private employee professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her (the Appearing Party or the Sole Shareholder).

The aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing Party is the sole shareholder of Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 85776, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Reginald NEUMAN, Notary, residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 January 2002 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Mémorial C) number 748 on 15 February 2002; and the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Gérard LECUIT, Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 28 November 2014, published in the Mémorial C, number 212 on 27 January 2015.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder, decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Sole Shareholder, decides to appoint as liquidator the company Grant Thornton Lux Audit S.A., a Société Anonyme duly established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen., registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 43298.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the Sole Shareholder whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to grant full and complete discharge to the Managers for the performance of their mandate.

*Fourth resolution*

Acting in accordance with article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time the Sole Shareholder decides to subsequently hold the second and third General Meetings in connection with the liquidation process.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges and approves the report of the liquidator regarding the tasks performed according to his mandate.

The said report, after signature *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered together with it.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder, decides to appoint as auditor to the liquidation (Commissaire à la liquidation) Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing the laws of Luxembourg, having its registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 70910.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder, having taken notice of the report issued by the auditor to the liquidation (Commissaire à la liquidation), approves the report of the auditor to the liquidation (Commissaire à la liquidation) and the liquidation accounts.

The said report and the said accounts, after signature *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder decides to grant full and complete discharge to the liquidator and to the auditor to the liquidation (Commissaire à la liquidation) for the performance of their mandate.

*Ninth resolution*

The Sole Shareholder decides to close the liquidation.

*Tenth resolution*

The Sole Shareholder decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five (5) years at the former registered office of the company, and that all the amounts and assets eventually belonging to the sole shareholder and creditors who do not be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of whom it may concern.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, who signed together with, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

#### A COMPARU

Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l, une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 85705 (la Partie Comparante ou l'Associé Unique),

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie Comparante est l'associé unique de la Société à responsabilité limitée Valhalla Real Estate Private Equity S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 85776, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le Mémorial C) numéro 748 du 16 mai 2002; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 28 novembre 2014, publié au Mémorial C numéro 212 du 27 janvier 2015.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (Article 200-2) dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur, la société Grant Thornton Lux Audit S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés\_Luxembourg R.C.S. Luxembourg section B numéro 43298.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144-148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus par l'article 145 sans l'autorisation de l'Associé Unique chaque fois qu'il est demandé.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société.

Il pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière aux Gérants pour l'exécution de leur mandat.

#### *Quatrième résolution*

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Associé unique décide de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième Assemblées Générales de liquidation.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique prend connaissance et approuve le rapport du liquidateur concernant les travaux réalisés pendant son mandat.

Ledit rapport après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer en tant que Commissaire à la liquidation la Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, dûment constituée et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70910.

*Septième résolution*

L'Associé Unique après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du Commissaire à la liquidation et les comptes de liquidation.

Ledit rapport et lesdits comptes, après signature ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat.

*Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de clôturer la liquidation.

*Dixième résolution*

L'Associé Unique décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou à l'associé unique qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 29 février 2016. Relation: DAC/2016/3070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 04 mars 2016.

Référence de publication: 2016076881/164.

(160041752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Daisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076579/9.

(160041974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Pa.Fi. France, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.618.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016076733/10.

(160041751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

---

**Luxtim Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.633.

L'an deux mille seize, le vingt janvier.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Adriano DA SILVA CARVALHO, administrateur de sociétés, demeurant à L-6951 Olingen, 9, rue de Flaxweiler,
2. Manuel MARTINS LOUREIRO DE ARAUJO, technicien de chantier, demeurant à L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Général Georges S. Patton.

Les comparants sont les seuls associés de la société LUXTIM SARL, avec siège social à L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B117.633, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 14 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1711 du 13 septembre 2006, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 février 2012, publié au dit Mémorial C, numéro 1139 du 4 mai 2012.

Les comparants prennent, chaque fois à l'unanimité, la résolution suivante:

*Première résolution*

Les comparants décident de transférer le siège social de la commune de Hesperange à la commune de Bertrange et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange."

*Deuxième résolution*

Les comparants fixent l'adresse du siège à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: DA SILVA CARVALHO, MARTINS LOUREIRO DE ARAUJO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 janvier 2016. Relation: 1LAC / 2016 / 2164. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 mars 2016.

Référence de publication: 2016078011/35.

(160043285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2016.

**Tembec Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.077.

Les comptes annuels au 26 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2016086905/12.

(160054429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.